

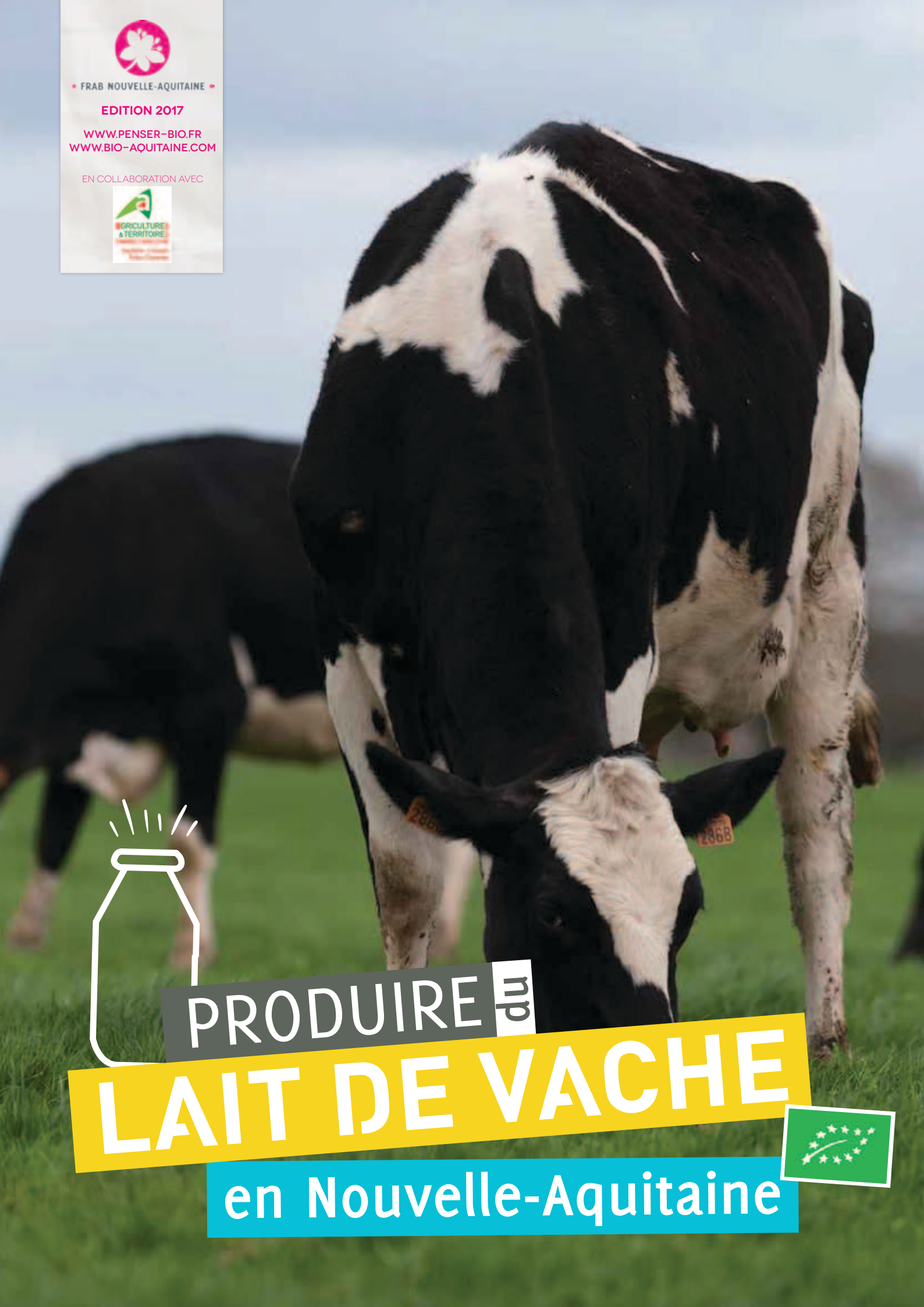


FRAB NOUVELLE-AQUITAINE

EDITION 2017

WWW.PENSER-BIO.FR
WWW.BIO-AQUITAINE.COM

EN COLLABORATION AVEC



PRODUIRE 

LAIT DE VACHE

en Nouvelle-Aquitaine





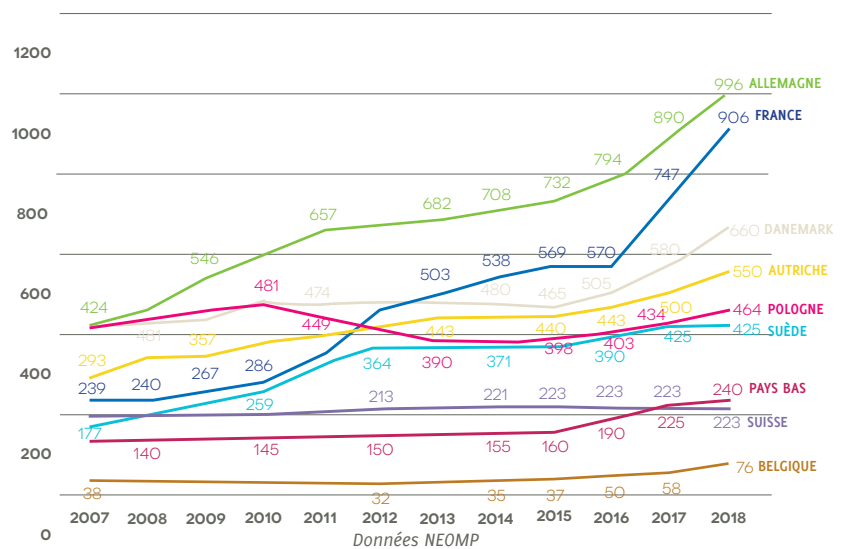
LA FILIÈRE

LAIT BIO

Début 2017, la consommation semble progresser dans l'ensemble des pays, notamment là où elle restait pour l'instant plutôt marginale. On retient surtout que les plus gros pays producteurs, l'Allemagne, la France et le Danemark restent en tête des volumes produits et que les prévisions leur sont favorables. C'est en France que l'on observe l'augmentation la plus spectaculaire des volumes en conversion. La collecte française devrait ainsi se rapprocher de plus en plus de la collecte allemande.

PRODUCTION ANNUELLE DE LAIT DE VACHES BIO DANS LES DIFFÉRENTS PAYS EUROPÉENS

PRODUCTION DE LAIT BIO (MIO.KG/AN)



Ce graphique met en évidence l'évolution des volumes de lait bio produits dans les principaux pays producteurs en Europe depuis 2007. On constate que l'Allemagne est le premier pays producteur européen, secondé par la France depuis 2013. La France est le seul pays dont la production est en augmentation constante, jalonnée de pics de production : le dernier datant de 2016. Les estimations pour 2017 et 2018 tendent vers une augmentation de la production, augmentation qui reste modérée dans la majorité des pays.

Éléments recueillis lors de la rencontre des producteurs européens de lait bio (NEOMP) à Biofach - Février 2017
Source : La lettre lait n°9 - FNAB

SOMMAIRE

LA FILIÈRE LAIT BIO _ _ _ _ P.2

LA RÉGLEMENTATION _ _ _ P.4

UNE CONVERSION RÉUSSIE EN BOVIN LAIT _ _ _ _ P.6

COÛT DE PRODUCTION LAIT BIOLOGIQUE _ _ _ _ P.8

CAS CONCRET 1 LAIT SPÉCIALISÉ _ _ _ _ P.14

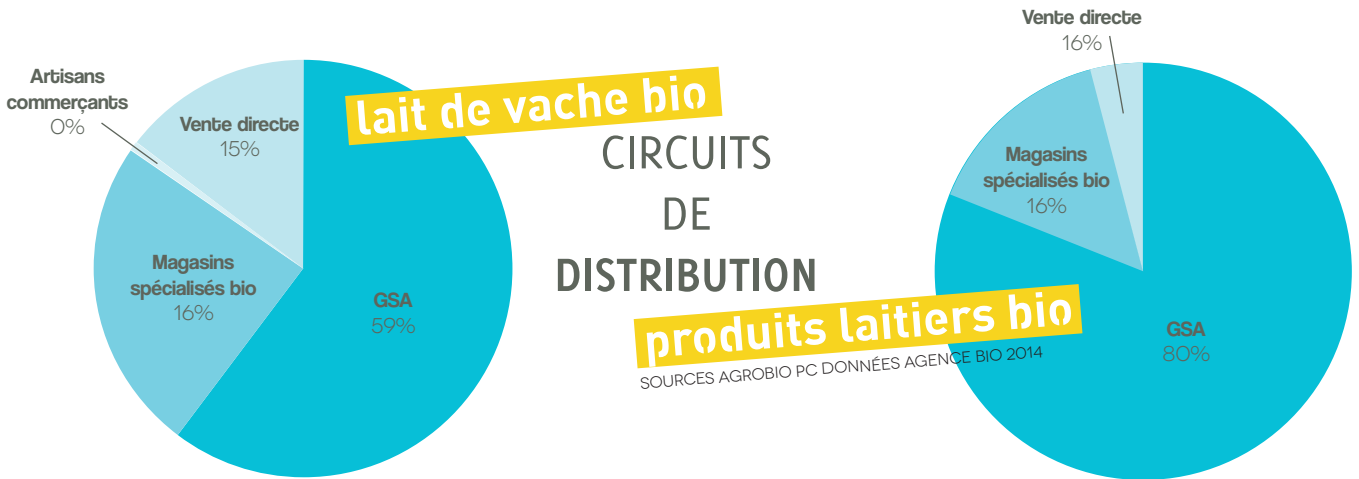
CAS CONCRET 2 BOVINS LAIT + BOVINS VIANDE _ _ _ _ P.21

La consommation de produits laitiers bio est très dynamique, avec une hausse de plus de 20% de la consommation de beurre, de crème et de fromages en 2016.



DISTRIBUTION DU LAIT DE VACHES BIO

Les produits laitiers sont largement distribués par les grandes et moyennes surfaces alimentaires, notamment le lait de consommation. C'est une filière où la vente directe est peu pratiquée en raison des volumes de production importants sauf en production fromagère (15%). La tendance est la même dans les magasins spécialisés (+10% en produits laitiers). L'import ne concerne que 3% des volumes de produits laitiers commercialisés (1% en lait de consommation).



La fabrication de lait conditionné a augmenté de 37% entre 2011 et 2015, pour atteindre 255 millions de litre. Celle des yaourts a doublé sur la même période pour atteindre 54 milliards de litre.

LA COLLECTE DE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE EN FRANCE EN NETTE PROGRESSION DEPUIS 2011

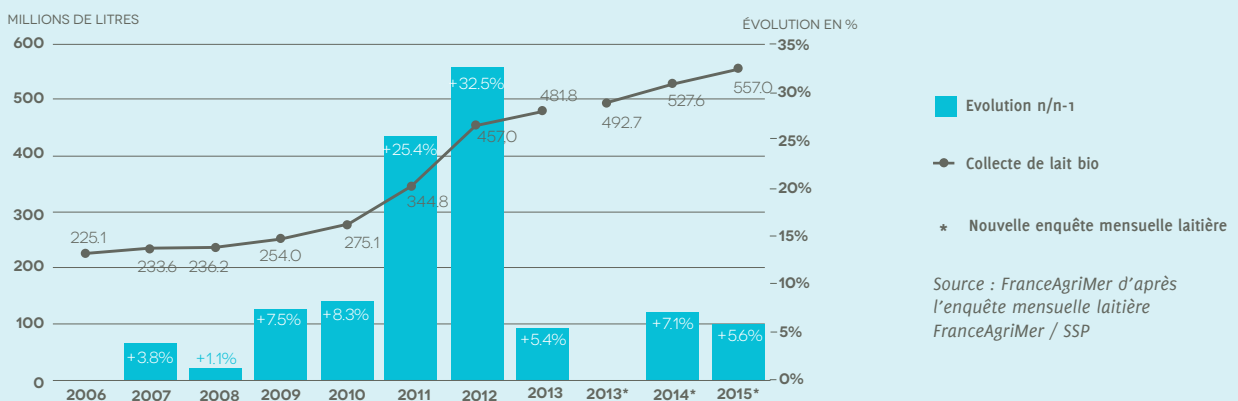
La collecte de lait biologique a connu une forte croissance entre 2006 et 2015 : en dix ans, elle a en effet progressé de 147 %, passant de 225 à 557 millions de litres. Les plus fortes augmentations, observées en 2011 (+ 25 % par rapport à 2010) puis en 2012 (+ 33 % par rapport à 2011), sont liées à la hausse du nombre d'exploitations laitières certifiées bios et ont fait craindre une crise de surproduction à cette période.

La croissance de la collecte de lait bio s'est poursuivie tout au long de l'année 2016 : au cours du 1er semestre, les volumes ont progressé de 4,7 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution, inverse à celle de la collecte de lait de vache conventionnel, illustre bien le fait que la filière bio est déconnectée de la conjoncture sur le marché mondial du lait, ce qui peut d'ailleurs contribuer à la rendre attractive en période de crise.

En 2015, la collecte de lait biologique représente 2,3 % du lait de vache total collecté en France. Cette proportion, en constante augmentation sur les dix dernières années, n'était que de 1 % en 2006.

Malgré ces fortes augmentation de collecte, le marché des produits laitiers bio reste déficitaire vu l'augmentation de la consommation.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE EN FRANCE



LA RÉGLEMENTATION

BOVIN LAIT



Les élevages certifiés en agriculture biologique, comme ceux en phase de conversion, répondent aux exigences de 2 règlements européens (RCE 834/2007 et RCE 889/2008).

Ceux-ci déterminent notamment :

- Les durées de conversion,
- L'origine des animaux,
- La gestion de la reproduction,
- La gestion des effluents et les niveaux de chargements,
- L'alimentation des différentes catégories d'animaux,
- La prophylaxie et les soins vétérinaires,
- Le logement

Les fiches de synthèse du règlement européen RCE 889-2008 sont disponibles sur le site de la FNAB : www.fnab.org

LES PRINCIPALES RÈGLES



DURÉE DE LA CONVERSION

- Conversion simultanée (terres + animaux) : 2 ans
- Conversion non simultanée des terres (2 ans) et des animaux : 6 mois pour le lait, 12 mois et au moins 3/4 de la vie du bovin pour sa viande.



CHARGEMENT

- Ne doit pas entraîner le dépassement de la limite des 170 kg d'azote/ha/an.
- Attention pour bénéficier des aides PAC bio, il est nécessaire d'avoir un chargement minimal de 0,2 UGB Bio /ha de prairie (voir fiche aides).



FUMIER

- Le fumier bio ne peut être étendu QUE sur des terres bio.
- Il est possible d'utiliser des effluents non bio sous certaines conditions (sous réserve de l'accord de l'organisme certificateur).



INTRODUCTION D'ANIMAUX NON BIO

- Possible pour les mâles reproducteurs.
- Pour les femelles, seulement sur dérogation accordée. Elles peuvent être introduites lorsque les animaux bio ne sont pas disponibles sur le marché et dans les cas suivants :
CONSTITUTION D'UN TROUPEAU achat de génisses à 6 mois de vêler sans limite de nombre.
RENOUVELLEMENT achat possible de génisses non bio à 6 mois de vêler, dans la limite maximum de 10% du cheptel adulte.
Dérogation à 40% possible en cas d'extension importante du troupeau, changement de race, nouvelle orientation du troupeau sous réserve de l'accord de l'organisme certificateur).



REPRODUCTION

- La monte naturelle et l'insémination artificielle sont autorisées. L'induction, la synchronisation hormonale des chaleurs et le transfert d'embryons sont interdits.



LOGEMENT

- La surface minimale de logement pour une vache laitière est de 6 m².
- Les aires de couchage doivent être confortables, propres et sèches, avec un sol en dur recouvert de litière.
- Faute de disponibilité en paille biologique sur le marché, il est autorisé d'acheter de la paille conventionnelle pour la litière (pas pour l'alimentation).
- Le logement des veaux âgés de plus d'une semaine dans des boxes individuels est interdit.
- L'attache, comme pratique d'élevage, est interdite. Il existe des mesures transitoires pour les bâtiments construits avant le 24/08/2000 et des dérogations pour les fermes de petite taille pratiquant le pâturage.



ALIMENTATION

- Au moins 60% de la ration annuelle est constituée d'aliments produits sur l'exploitation.
- Au moins 60% de la ration quotidienne provient de fourrages grossiers frais, séchés ou ensilés.
- L'alimentation doit reposer sur une utilisation maximale des pâturages.
- Le pâturage est obligatoire pour toutes les catégories d'animaux dans la mesure où les conditions le permettent. Enregistrement des périodes d'accès aux espaces de plein-air.
- En conversion non simultanée, l'engagement des animaux en bio ne peut démarrer qu'après l'épuisement des stocks d'aliments produits en conventionnel et en 1^{ère} année de conversion (C1).



ENREGISTREMENT ET CONTRÔLE

- Notifier son activité auprès de l'Agence bio au moment de sa conversion.
- Tenir à jour son cahier d'élevage et d'épandage (comme en conventionnel).
- Accepter un ou plusieurs contrôles annuels par un organisme certificateur.



PROPHYLAXIE ET SOINS VÉTÉRINAIRES

- La prévention est la règle prioritaire, elle passe par une action sur le milieu extérieur, l'alimentation et l'animal.
- L'utilisation de médicaments vétérinaires chimiques est autorisée, uniquement en curatif (et donc interdite en préventif).
- Si des soins sont indispensables, il est possible de recourir à des traitements allopathiques sous la responsabilité d'un vétérinaire.
- En dehors des vaccinations et des antiparasitaires, si une vache laitière reçoit plus de 3 traitements allopathiques (dont traitements antibiotiques au tarissement) au cours des 12 derniers mois, son lait est déclassé pour 6 mois et sa viande pour 12 mois (+ règle des 3/4 de vie en bio).
- Pour les animaux de moins de 1 an, un seul traitement allopathique est autorisé.
- Le délai d'attente, après administration d'un médicament, est doublé par rapport au délai légal. En l'absence de délai légal, il est fixé à 48 h.
- Seuls les produits de trempage des trayons agréés en bio sont autorisés.
- La désinfection des manchons en cours de traite et des bâtiments d'élevage est autorisée avec des produits agréés. Pour connaître la liste des produits agréés, consulter le site de l'Agence Bio. <http://www.agencebio.org/>
- Les produits Acide et Base sont autorisés pour le lavage de la machine à traire uniquement.

- Les stocks non bio achetés doivent être terminés dans un délai maximum de 1 mois (de date à date) à compter de l'engagement.
- Les veaux sont nourris au lait naturel, de préférence maternel, pendant 3 mois minimum. La poudre de lait est interdite.
- Pour connaître la liste des aliments du commerce agréés (aliments complets, minéraux, oligo-éléments, vitamines et conservateurs, ...) consulter le site de l'Agence Bio. <http://www.agencebio.org/>

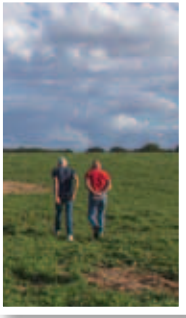


ECORNAGE ET CASTRATION

- Ne sont pas effectués systématiquement.
- Doivent être effectués à l'âge le plus approprié par du personnel qualifié.
- La souffrance des animaux doit être réduite au minimum grâce à une anesthésie et/ou analgésie suffisante.

UNE CONVERSION RÉUSSIE

en BOVIN LAIT



UN SYSTÈME ET DES HOMMES BIEN PRÉPARÉS FACILITE LA CONVERSION

Plusieurs paramètres sont à étudier avant de s'engager dans la démarche. Quelques années d'entraînement avant de franchir le cap facilitent ce changement et limitent les difficultés. L'autonomie alimentaire, la conduite des cultures et la gestion de la santé animale sont déterminantes, elles doivent donc être bien étudiées. Un diagnostic réglementaire et une simulation technico-économique permettront d'évaluer la situation de départ et d'identifier les points de vigilance. Des formations techniques permettront de renforcer les compétences des éleveurs. Cette période d'étude de projet est indispensable aussi pour mesurer l'adhésion de tous les acteurs de l'exploitation à ce changement qui doit être en phase avec les aspirations de chaque membre de l'exploitation



INTRODUIRE DES LÉGUMINEUSES ET DES PROTÉAGINEUX DANS LES ASSOLEMENTS

Pour gagner en autonomie sur la fertilisation des cultures, il devient impératif de mettre en place des cultures ayant la capacité à capter l'azote de l'air. Pour se faire, l'éleveur devra mettre en place des prairies à flore variées contenant une proportion importante de légumineuses tel que les trèfles, la luzerne, le lotier, le sainfoin. Ce type de prairie aura l'avantage de produire un fourrage équilibré de qualité limitant ainsi l'achat de correcteur azoté. Par ailleurs, l'introduction de protéagineux dans les cultures céréalières permettra aussi la production d'un aliment équilibré soit en fourrage généralement ensilé soit en concentré à base de grains mélangés. Le protéagineux présent dans ces mélanges jouera le même rôle que les légumineuses dans la prairie à savoir alimenter le sol en azote.

Pour mieux gérer les adventices et des maladies sur les cultures, il est primordial d'allonger et de diversifier les rotations des cultures. Les systèmes polycultures élevages ont cet avantage grâce à la diversité des fourrages nécessaires au troupeau. Alternier cultures de printemps et cultures d'automne, implanter des prairies ou des luzernes sur 3 ou 4 années, implanter des cultures sous couverts, maintenir la production de plantes sarclées, diversifier les cultivars sont autant de facteurs favorables à la bonne conduite des cultures.

ANTICIPER SA CONVERSION BIO AVEC SA LAITERIE !

Afin de sécuriser sa conversion à l'agriculture biologique, il est important de maîtriser ses débouchés. Votre laiterie est-elle intéressée par votre lait bio ? En parler avec votre collecteur dès le début de votre réflexion est donc primordial. En parler tôt vous permettra de faire le point sur les filières bio de votre partenaire et prendre contact avec un nouvel opérateur le cas échéant.



L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE, UN OBJECTIF À ATTEINDRE

En agriculture biologique, l'autonomie alimentaire est indispensable compte tenu du prix des aliments. Cela passe par la production de fourrages et de concentrés de qualité en quantité pour satisfaire les besoins du cheptel. Selon les systèmes de cultures et du potentiel agronomique de l'exploitation, le chargement variera de 1 à 1,2 UGB/ha de surface fourragère. Selon la situation d'intensification de l'élevage au moment de la conversion, la productivité des cultures et du troupeau pourra évoluer à la baisse. Il sera fréquemment nécessaire de mettre plus de surface à disposition du troupeau.

Le pâturage des animaux est une nécessité pour atteindre cet objectif d'autonomie. Régulièrement, les éleveurs seront amenés à perfectionner leur pratique dans la conduite du pâturage afin d'augmenter la productivité des prairies. Le pâturage tournant devient un pilier de l'alimentation du troupeau.





DES CONCENTRÉS FERMIERS POUR CORRIGER LES RATIONS

La ration fourragère hivernale des vaches laitières sera riche en graminées, légumineuses et protéagineux ensilés ou enrubbannés. Afin d'équilibrer la ration, il sera parfois nécessaire, selon le niveau de production recherché, de compléter les vaches en graines applaties, voir toastées pour augmenter leurs valorisations par les animaux.



PRÉVENTION, LE MAÎTRE MOT DE LA GESTION SANITAIRE DES TROUPEAUX

Le règlement de la production laitière biologique limite à 3 le nombre de traitements allopathiques possible sur les animaux de plus de 1 an en dehors des vaccinations et antiparasitaires. Avoir un troupeau sain en cellules somatiques est une précaution à prendre au moment de la conversion. Par ailleurs, le règlement encourage les éleveurs à la prévention. Des formations et des échanges de pratiques entre éleveurs sont alors nécessaires.

Le bovin est un ruminant ! 53% des pathologies développées en élevage sont d'origine alimentaire (source Obsalim®). Régler l'alimentation des animaux est donc un levier important : fréquence et méthode de distribution, équilibre de ration, mode de récolte des fourrages, etc...

Les éleveurs utiliseront l'homéopathie, la phytothérapie, l'aromathérapie pour faire face aux pathologies dans la mesure où la détection est précoce. Des formations seront donc nécessaire pour se familiariser avec ces méthodes thérapeutiques.

LA BIO, CE SONT DES ÉCONOMIES ASSURÉES ET SOUVENT UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Le passage d'un système conventionnel à un système bio autonome s'accompagne généralement d'économies de charges d'engrais et d'aliments significatives.

Selon les résultats des fermes laitières observées par Agrobio Poitou-Charentes sur les campagnes de 2012 à 2014, les élevages bovins lait conduits en agriculture biologique obtiennent une meilleure efficacité économique comparés aux systèmes conduits en conventionnels. Le ratio EBE/Produit dans ces exploitations est en moyenne de 36% sur ces 4 campagnes variant de 33 à 37% selon les années donc avec une bonne satabilité.

LES POINTS CLÉS ET LES POINTS DE VIGILANCE À LA CONVERSION



ALIMENTATION Produire des fourrages de qualité et en quantité suffisantes en tenant compte de l'évolution des rendements. Présence de légumineuses indispensable. Etre autonome.

CULTURES Maîtrise des adventices dans les cultures, les prairies (rumex, chardons) et les rotations.

SANITAIRE Prévenir, observer les animaux et anticiper les problèmes sanitaires.

RENTABILITÉ Contenir les charges de mécanisation et de travail. Produire suffisamment pour couvrir notamment les charges de structure.

TRÉSORERIE Gérer les évolutions de la trésorerie, particulièrement en C1 et C2.

TRAVAIL Vigilance et anticipation (faux semis, désherbage mécanique, surveillance cheptel)

ENVIRONNEMENT Les bilans environnementaux s'améliorent : bilan des minéraux, Indice de Fréquence de Traitement (IFT), augmentation de la biodiversité

COÛT DE PRODUCTION

ELEVAGES

BIO
DE
POITOU-
CHARENTES

POURQUOI CALCULER SES COÛTS DE PRODUCTION ?

UN OUTIL DE PILOTAGE Parce que l'approche est différente des résultats comptables classiques que fait le centre de gestion ou le comptable à travers un compte de résultat par exemple et fournit des éléments de gestion plus analytiques sur les différentes catégories de charges et leur importance relative.

LEVER LES IDÉES REÇUES Parce qu'on a souvent des idées reçues sur l'importance de certaines charges ou de certains produits, et qu'on peut avoir des surprises sur leur importance réelle au regard de l'ensemble des charges ou des produits. Il existe des leviers importants qui sont parfois négligés ou mésestimés parce que l'on manque d'une vision de la part relative des charges ou des produits entre eux. L'approche par les coûts de production permet de prioriser d'éventuelles actions en faveur de la réduction de certaines charges ou de l'accroissement de certains produits.

APPRÉCIER LA RENTABILITÉ Il est ainsi possible de découvrir son niveau de compétitivité : «j'obtiens le même produit que mon collègue à moindre coût de production, je suis donc plus rentable», ou au contraire «je vends plus cher mes produits mais ils me coûtent proportionnellement plus cher à produire, je suis donc moins rentable».

APPRÉCIER L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE Le calcul des coûts de production permet de mesurer l'efficacité économique de l'atelier : «l'équilibre charges/produits généré par mon système me permet de dégager plus ou moins de revenu».

UN MUST Le respect du choix des éleveurs : Bien sûr, la rentabilité et le revenu ne sont pas des critères absolus, et chacun doit être respecté sur des choix éventuels de moindre rentabilité ou de moindre efficacité dictés par une motivation de sécurisation du système sur le long terme, ou de choix idéologique par rapport à des considérations sociales par exemple. Chaque système a aussi ses contraintes et chaque éleveur sa manière propre de les gérer. Quoi qu'il en soit, le travail sur les coûts de production met en évidence la situation objective de la ferme sur un exercice et ce constat objectif et comparable permet d'engager une discussion sur la stratégie de l'éleveur pour optimiser son système, résister aux aléas ou satisfaire ses envies. Les choix deviennent alors plus conscients, les priorités plus faciles à poser.



DES DONNÉES ISSUES DE 2 RÉSEAUX UNE MÉTHODES HARMONISÉE

Cette synthèse rassemble les résultats issus de fermes suivies par 2 réseaux de Poitou-Charentes : chambre d'agriculture 16/79 et réseau bio (GAB).

Cette synthèse a été rendue possible par l'utilisation d'une méthode commune, la méthode «COUPROD» de l'Institut de l'Élevage (IDELE). Les techniciens ont reçu la même formation au recueil des données, utilisent le même outil de calcul et les mêmes conventions de saisie, garantissant une harmonisation de la méthode et rendant possible la comparaison des données entre les réseaux et entre les fermes.



FRAB NOUVELLE-AQUITAINE



AGRICULTURE & TERRITOIRE
Chambre d'agriculture
16/79

TOUTES LES CHARGES, RÉMUNÉRATION COMPRISE

La méthode est basée sur le calcul de toutes les charges et de tous les produits de l'atelier laitier d'un exercice comptable, en intégrant la rémunération du travail exploitant et des capitaux investis dans l'outil de production. Le travail de l'exploitant est rémunéré sur la base commune d'un SMIC et demi, quel que soit le niveau de prélèvement de chacun. Cette base commune permet de comparer les fermes sur le niveau de rémunération permis par le produit qu'elles sont capables de générer annuellement.

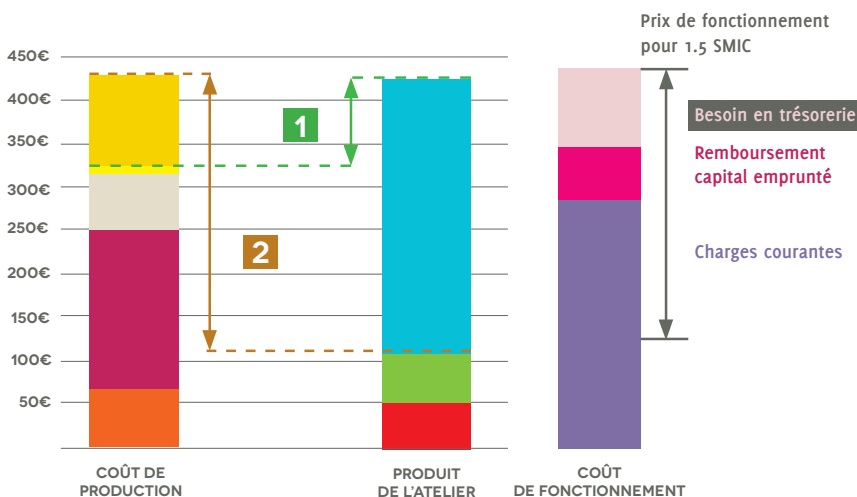


COMMENT

CALCULER SES COÛTS DE PRODUCTION

CHOIX DE L'UNITÉ

L'unité retenue pour tous les systèmes est l'unité commercialisée. Pour les bovins lait, les indicateurs sont exprimés en €/1000 LITRES DE LAIT (€/1000l).



CHARGES

- Achats d'aliments
- Autres charges courantes
- Amortissements
- Rémunération des terres et des capitaux propres
- Rémunération du travail non salarié consacré à l'atelier
- 1 Rémunération du travail non salarié permise par le produit €/1000 litres

PRODUITS

- Produit viande de l'atelier lait
- Aides
- Vente de lait
- 2 Prix du lait pour rémunérer le travail non salarié sur la base de 1.5 SMIC/UMO

Source : IDELE méthode couprod

DES CLÉS DE RÉPARTITION POUR AFFECTER LES CHARGES

Les charges non directement affectables (mécanisation, bâtiments, frais de gestion, capital...) sont affectées à l'atelier lait selon des **CLÉS DE RÉPARTITION**. Ces clés combinent des unités physiques (UGB, HA) et des coefficients de pondération. Elles sont le fruit du traitement statistique des données nationales des Réseaux d'Élevage, suffisamment abondantes pour donner un sens à des moyennes statistiques sur des systèmes proches des systèmes que nous étudions. Le choix du type de système en début de saisie (plaine, montagne...) conditionne le choix des clés de répartition par l'outil pour tous les calculs.

Ces clés de répartition sont particulièrement utiles sur les fermes qui combinent plusieurs ateliers animaux ou des ateliers animaux avec des cultures de vente ce qui nécessite de répartir les charges non affectables entre les ateliers. Cette répartition est indispensable pour isoler l'atelier laitier dans le système dans le but d'en mesurer l'efficacité économique.

CHOIX DE LA RÉFÉRENCE

- Les données proviennent de 13 élevages localisés dans le nord de la Vienne, le sud de l'Indre et de l'Indre et Loire. Deux fermes étaient suivies jusqu'en 2014 dans le cadre du Réseau d'Élevage INOSYS, les autres sont suivies par la FRAB NA.
- Les calculs concernent 9 éleveurs en 2012, 5 éleveurs en 2013, 8 éleveurs en 2014 et 9 éleveurs en 2015, ce qui fait un panel de 31 résultats.
- Parmi eux, trois éleveurs livrent la laiterie de Verneuil en Indre et Loire, les autres livrent la laiterie Eurial, devenue Agrial.
- Les indicateurs sont moyennés par année, et les années comparées entre elles.
- Le groupe est à peu près stable chaque année, on trouve seulement un ou deux éleveurs en plus ou en moins selon les années. Cette variation doit rendre prudente la comparaison entre les années, l'échantillon n'étant pas tout à fait constant.
- La moyenne de groupe est celle des 31 calculs des quatre années de 2012 à 2015. Elle permet de lisser les effets conjoncturels annuels.

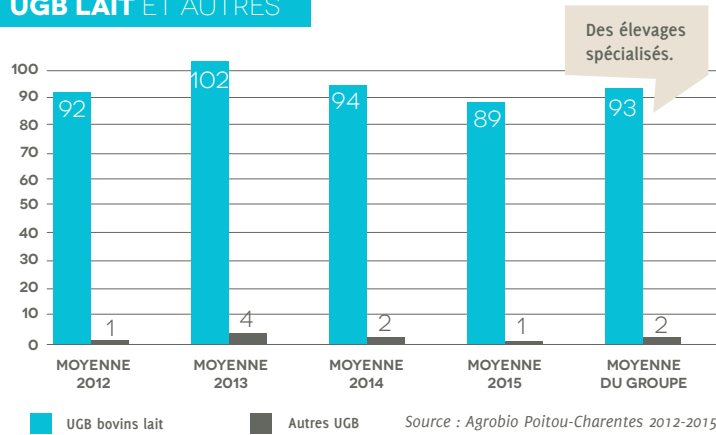
RÉSULTATS

DES ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS EN PRODUCTION LAITIÈRE

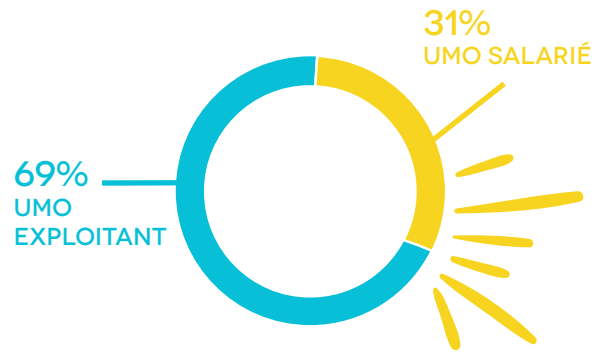
Les éleveurs de ce groupe suivis pendant 4 ans sont nettement spécialisés en production laitière. Quelques animaux sont élevés pour une production de viande mais c'est une activité marginale.

La main d'œuvre salariée constitue environ un tiers de la main d'œuvre totale, seuls quatre éleveurs sur 13 n'y ont pas recours.

UGB LAIT ET AUTRES



MOYENNE MO SALARIÉ

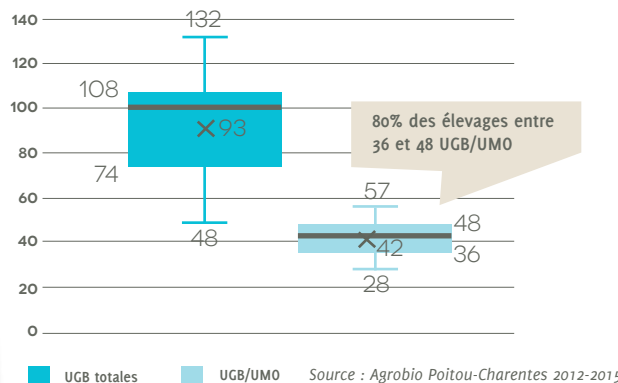


DES ÉLEVAGES D'UNE QUARANTAINE D'UGB PAR UMO

Les troupeaux peuvent varier de 48 à 132 UGB selon les fermes mais lorsqu'on ramène les données à l'UMO, les élevages se situent dans une fourchette plus serrée proche de 42 UGB/UMO avec une amplitude de données situées à 80% entre 36 et 48 UGB/UMO.



UGB

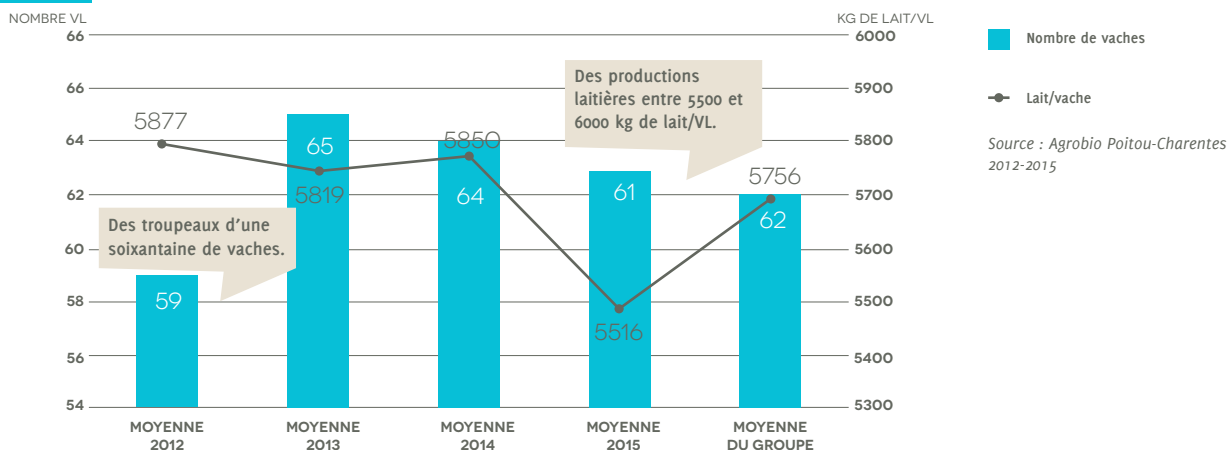


CE GRAPHIQUE REPRÉSENTE L'ÉTENDUE DES VALEURS : LES VALEURS EXTRÊMES DE CHAQUE DISTRIBUTION (LA VALEUR LA PLUS BASSE ET LA VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE). LE RECTANGLE COLORÉ REPRÉSENTE L'ÉTENDUE DES VALEURS QUI RASSEMBLENT 80% DES DONNÉES, AVEC LES VALEURS QUI ENCADRENT CET INTERVALLE, ET LA VALEUR MÉDIANE. LES VALEURS EXTRÊMES ONT ÉTÉ ÉLIMINÉES.

DES ÉLEVAGES DE TAILLE ADAPTÉE AUX RESSOURCES DISPONIBLES

Les troupeaux sont constitués en moyenne d'une soixantaine de vaches laitières pour des productions comprises entre 5500 et 6000 kg de lait par vache.

PRODUCTION/VL

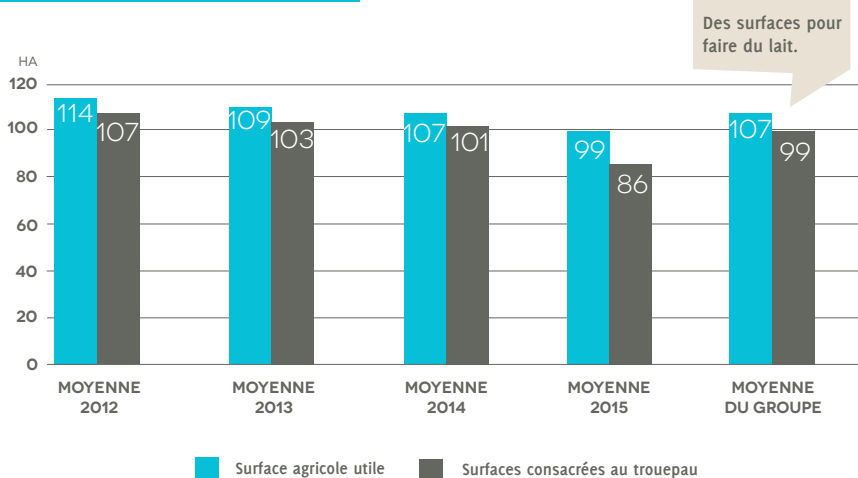


DES SURFACES POUR FAIRE DU LAIT ... AVEC DES FOURRAGES

La SAU est consacrée en majorité au troupeau (91% des surfaces en moyenne), les cultures de ventes sont généralement des surplus de fourrages ou de céréales non stockés pour l'alimentation des vaches.

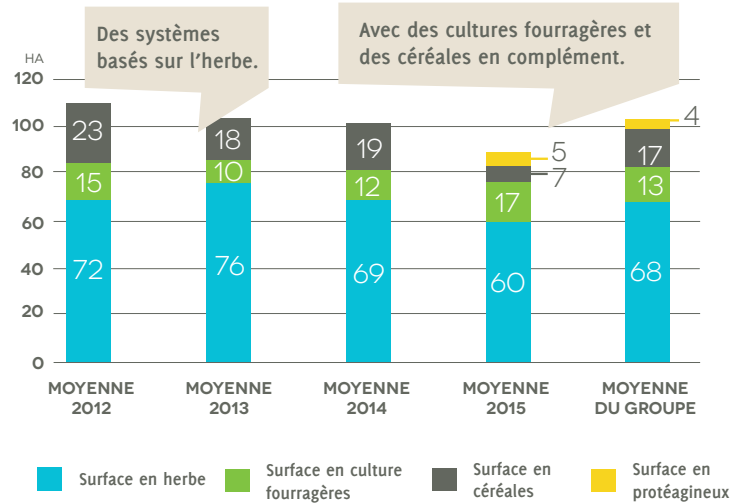
Les surfaces consacrées au troupeau sont majoritairement utilisées pour la production d'herbe, pâturée ou ensilée. Les cultures fourragères représentent en moyenne 13% des surfaces (entre 9% et 20% selon les années).

SURFACES CONSACRÉES AU TROUPEAU



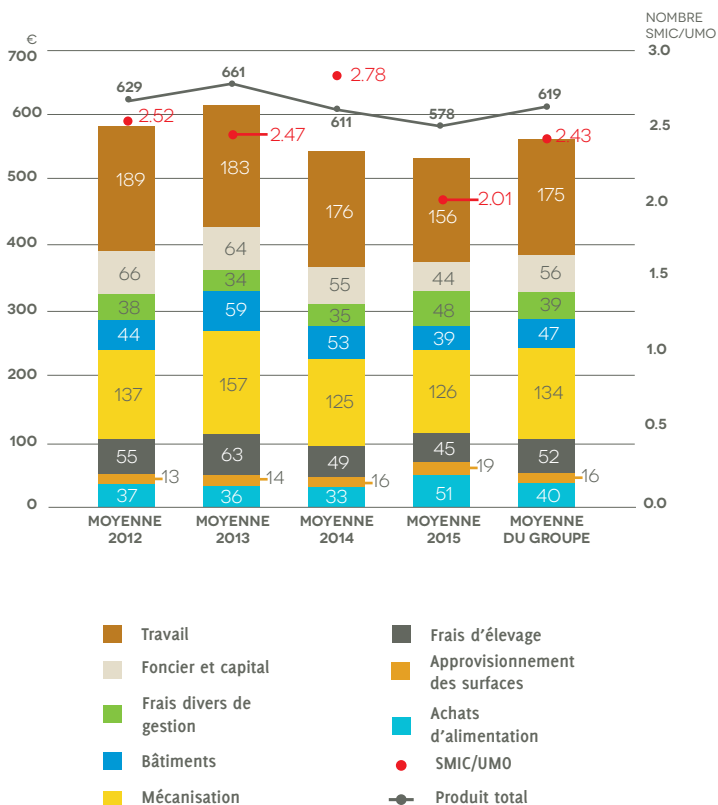


UTILISATION DES SURFACES CONSCRÉES AU TROUPEAU



Source : Agrobio Poitou-Charentes 2012-2015

COMPOSITION DU COÛT DE PRODUCTION



DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUEMENT PERFORMANTS

Les coûts de production sont en moyenne inférieurs aux produits : les produits couvrent toutes les charges, dont les amortissements, et la rémunération permise par le produit dépasse la valeur repère d'un smic et demi par UMO pour atteindre en moyenne 2,43 SMIC/UMO (moyenne de groupe de 2012 à 2015).

Plusieurs facteurs peuvent faire varier le niveau des charges et des produits d'un exercice, mais le coût de production à lui seul ne suffit pas à expliquer le revenu généré par l'activité. C'est bien la différence entre le niveau des produits et les charges qui constitue le revenu.

Lorsqu'on détaille les charges poste par poste et leur relation avec le revenu :

- La maîtrise des charges de mécanisation reste un facteur déterminant du revenu
- Les charges des surfaces sont stables entre les années : quelles que soient les conditions saisonnières, elles n'évoluent pratiquement pas.
- Les achats d'aliments constituent une faible part du coût de production.
- Le coût du travail est important. Dans les systèmes biologiques, il y a souvent de la main d'œuvre salariée.



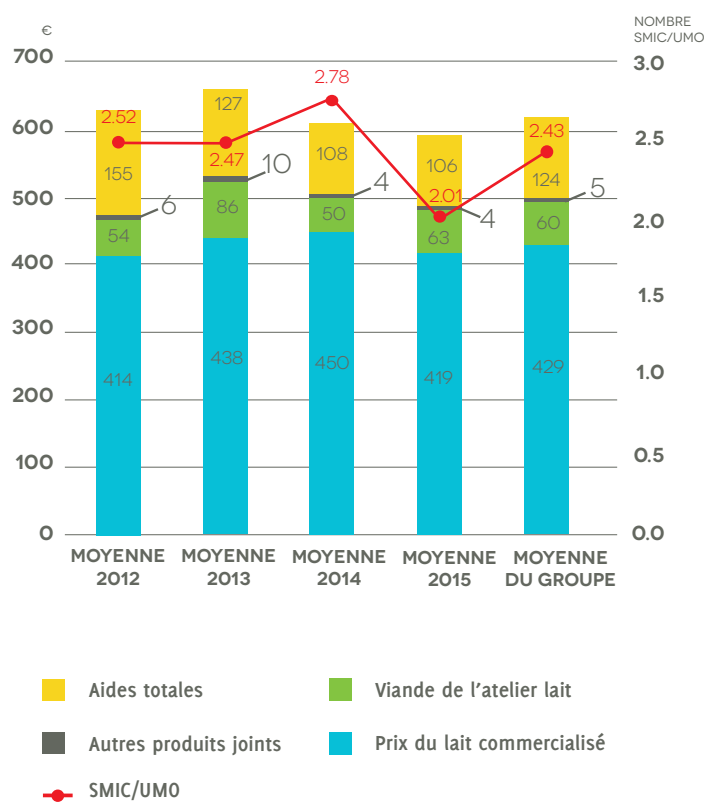
UN PRODUIT QUI VIEN D'ABORD DU LAIT

En dépit du niveau des aides souvent remarqué en agriculture biologique, le revenu en élevage laitier bio vient nettement du lait. Il représente 70% des produits quand les aides représentent à peine 20%. Le produit viande est marginal. Si la vente de quelques veaux en vente directe se pratique couramment, l'attention est réservée en priorité à la production laitière.

La production laitière biologique dans le nord de la Nouvelle Aquitaine est constituée d'élevage de tailles moyennes et adaptés à la capacité de travail des éleveurs qui optimisent leurs performances. Les élevages sont économes : ils rémunèrent non seulement les exploitants mais également de la main d'œuvre salariée plutôt que des achats extérieurs. La maîtrise des charges permet aux éleveurs de dégager un revenu suffisant pour se rémunérer correctement et résister aux aléas. La maîtrise du système alimentaire et sa sécurisation année après année vient du fait que les éleveurs garantissent leur production de fourrages. Malgré un niveau de production qui peut paraître modéré au regard des niveaux de production conventionnels, les éleveurs ont intensifié leurs productions végétales en conservant une exigence sur la stabilité de leur niveau de production. La maîtrise des charges ne cède en rien à celle des produits, ce sont tous ces paramètres qui font la stabilité et la performance économique de ces élevages.

CONCLUSION

COMPOSITION DU PRODUIT



EXEMPLE D'UNE FERME SPÉCIALISÉE LAIT BOVINS



DESCRIPTION DE LA FERME

Le troupeau de bovins se compose de 63 vaches laitières (5700 L/VL). L'exploitation commercialise 340 000 litre de lait par an.

La surface agricole totale est de 128 ha dont 26 ha sont destinés à la vente. Le reste de l'assolement est dédié à la production de fourrage, de concentré et de semence pour rechercher l'autonomie la plus importante possible de l'exploitation.

Le maïs ensilage représente 11% de la surface fourragère et l'herbe 50%. L'autonomie fourragère de l'exploitation est renforcée par la mise en place de dérobés : 5 ha de céréales immatures sont ensilés et 5 ha de moha sont implantés derrière les céréales en début d'été pour être récoltés en foin ou pâturés.

Les fourrages conservés utilisés sont de 3,42 t de matière sèche par UGB.

Le chargement sur l'exploitation est de 1,12 UGB/ha SFP.

Les animaux pâturent tôt dans la saison. Toutes les parcelles pâturables le seront ainsi avant la mi-avril, certaines seront ensuite fauchées. Il est privilégié la mise en place de prairies multi espèces pour favoriser la production, l'exploitation et la qualité de l'herbe.

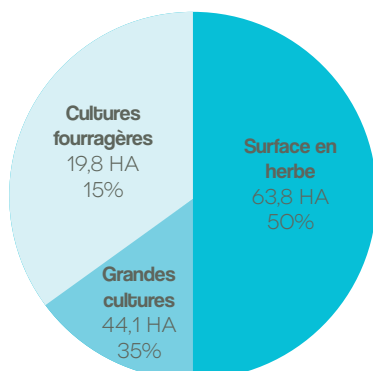
Afin de sécuriser les stocks, notamment pour passer l'été, l'éleveur cultive du maïs ensilage mais ceci nécessite une complémentation azotée.

Pour l'herbe, l'objectif est de récolter tôt sous forme d'ensilage pour assurer la qualité. Enfin, sortir tôt au pâturage permet d'optimiser le rendement des prairies.

L'exploitant adapte le choix des espèces et des variétés à chaque parcelle (types de sol, mode d'exploitation : fauche ou pâturage dominante).

L'exploitation met en place le pâturage tournant dynamique pour le vaches laitières avec pour objectif principal d'offrir de l'herbe de qualité aux vaches en production.

ASSOLEMENT DU SYSTÈME



SURFACE AGRICOLE UTILE 128 HA

SURFACE FOURRAGÈRE PRINCIPALE 65%

SURFACE NON FOURRAGÈRE 35%

SURFACE IRRIGUÉE 4%

BOVINS LAIT

LE TROUPEAU

La production de lait est soutenue l'hiver par l'ensilage de maïs complétementé avec le méteil grain de l'exploitation et parfois une source azotée achetée à l'extérieur comme de la féverole. La ration hivernale est équilibrée à 22 kg. La maîtrise de la qualité du lait (notamment les cellules somatiques) et des taux est importante pour optimiser le prix du lait.

La valorisation des mâles est favorisée par du croisement depuis quelques années avec des taureaux Bleu Blanc Belge. Cela permet de vendre les jeunes veaux mâles à des prix corrects.



La consommation de concentrés par les vaches laitières est composée à 84 % de concentrés produits sur l'exploitation ce qui est un gage de la rentabilité de l'atelier laitier. La quantité consommée totale (achat + autoconsommation) est de 153 g/l. La consommation totale (hors minéraux) pour les vaches et les génisses est d'environ 64 T/an.

QUELQUES POINTS SENSIBLES

- La valorisation optimale du pâturage est recherchée, le parcellaire devient capital dans la gestion globale du travail. La bonne portance des sols est une chance supplémentaire pour le maintien des animaux à l'herbe le plus longtemps possible et retarder ainsi la distribution de fourrages stockés et la consommation de paille.
- Nécessité de bien maîtriser la conduite du maïs (désherbage mécanique), elle oblige par ailleurs à acheter ou à produire des matières azotées pour l'hiver.

LE SYSTÈME FOURRAGER

CHARGEMENT CORRIGÉ 1,12 UGB/HA SFP
PART DES PRAIRIES PERMANENTES/SH 23%

CULTURES FOURRAGÈRES (CF)/SFP 24%
SURFACE DE CULTURES DÉROBÉES 10,1HA

MODE D'UTILISATION DES SURFACES FOURRAGÈRES

CÉRÉALES IMMATURES _____ 5,2 HA

MAÏS ENSILAGE _____ 9,0 HA

MAÏS ENSILAGE IRRIGUÉ _____ 5,6 HA

PRAIRIES PERMANENTES

PÂTURAGE _____ 14,4 HA

SURFACE EN HERBE

PÂTURAGE _____ 19,3 HA

FOIN+PÂTURAGE _____ 12,0 HA

ENRUBANNAGE + FOIN + PÂTURE _____ 11,0 HA

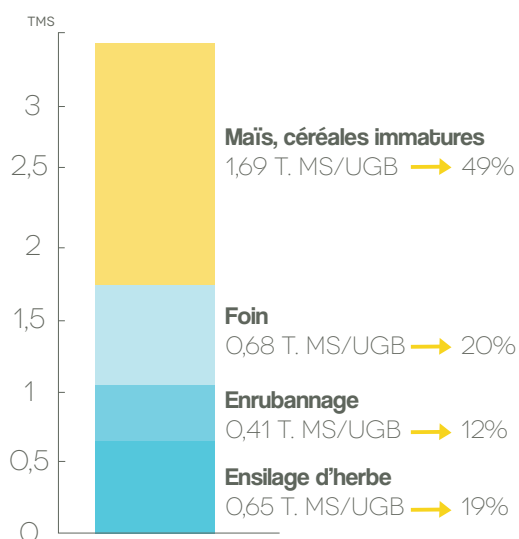
ENSILAGE + FOIN + PÂTURAGE _____ 7,0 HA

FOURRAGES CONSERVÉS UTILISÉS _____ 3,42 T. MS/UGB

AUTONOMIE DES FOURRAGES CONSERVÉS _____ 100%



FOURRAGES CONSERVÉS UTILISÉS



MAÏS ENSILAGE

CÉRÉALES IMMATURES

FOIN

1° COUPE NON DÉPRIMÉE
2° COUPE

ENRUBANNAGE

1° COUPE NON DÉPRIMÉE

ENSILAGE D'HERBE

DÉROBÉES
1° COUPE NON DÉPRIMÉE

SURFACE (HA)	RDT MS/HA	TMS /UGB	ARES /UGB
14,6	9,0	1,41	16
5,2	5,0	0,28	6
30,0	2,1	0,68	32
12,0	3,4		
18,0	1,2		
11,0	3,5	0,41	12
11,0	3,5		
12,0	5,1	0,65	13
5,0	8,0		
7,0	3,0		

63 vaches
prim'holstein
montbéliarde

67 VEAUX NÉS
DONT 7 VEAUX
MORTS

65 VÊLAGES
(IVV MOYEN 435J)
DONT 14 GÉNISSES (22%)
DONT 30 EN CROISEMENT (46%)



atelier bovin lait

93,2 UGB
1,5 UGB/VL
83,5 HA SFP

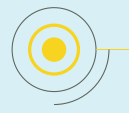
100% DU TOTAL
UGB



LAIT PRODUIT
360 918 L
5729 L/VACHES



LAIT VENDU
342 858 L
432 €/1000 L



MARGE BRUTE ATELIER
127 292 €
2 021 €/VACHE
353 €/1000L
1 524 €/HA SFP

AGE MOYEN
AU PREMIER
VÊLAGE
36 MOIS

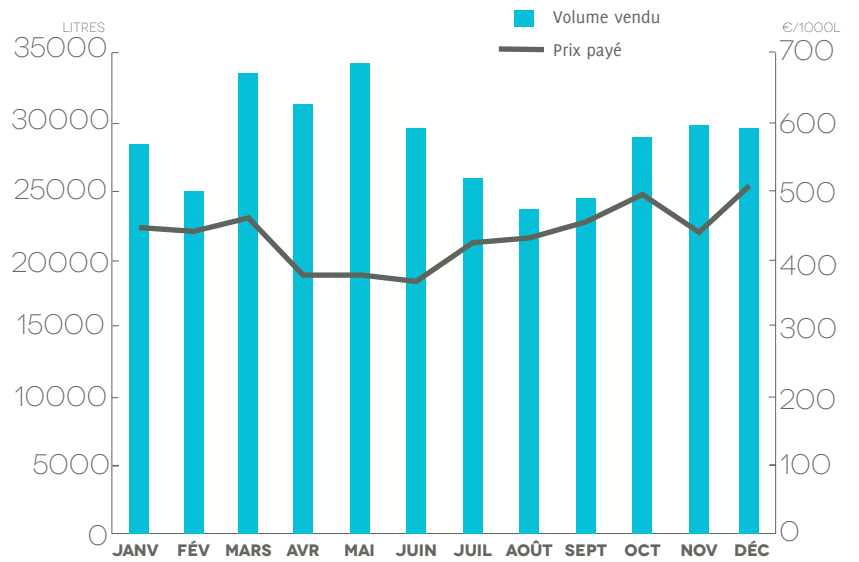
RANG MOYEN
DE LACTATION
2,6

conduite du troupeau

NIVEAU MOYEN
DES GÉNISSES
AU VÊLAGE
25 L

NIVEAU MOYEN
DES VACHES
AU VÊLAGE
29 L

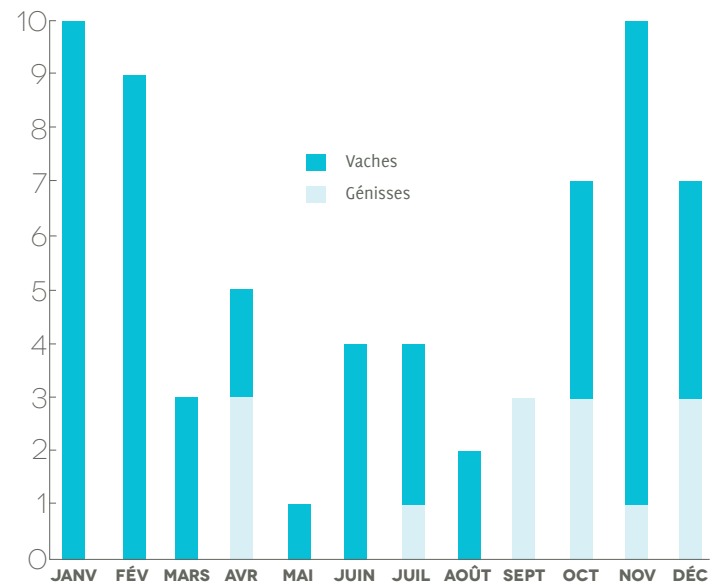
LIVRAISON ET PRIX DU LAIT LAITIÈRE



VENTES ET ACHATS D'ANIMAUX

CATÉGORIE	Race	Signe qualité	Poids / tête	Prix €	
				unitaire	/tête
VENTES					
12 VACHES RÉFORME FINIES	66	BIO	600,0 kgv	1,42	850
7 GÉNISSES	66x39	BIO	550,0 kgv	1,45	800
30 VEAUX NAISSANTS MÂLES	46x39	BIO	65,0 kgv	2,12	138
3 BOEUFs FINIS	38x46	BIO	750,0 kgv	1,40	1 050

RÉPARTITION DES VÊLAGES



CONCENTRÉS

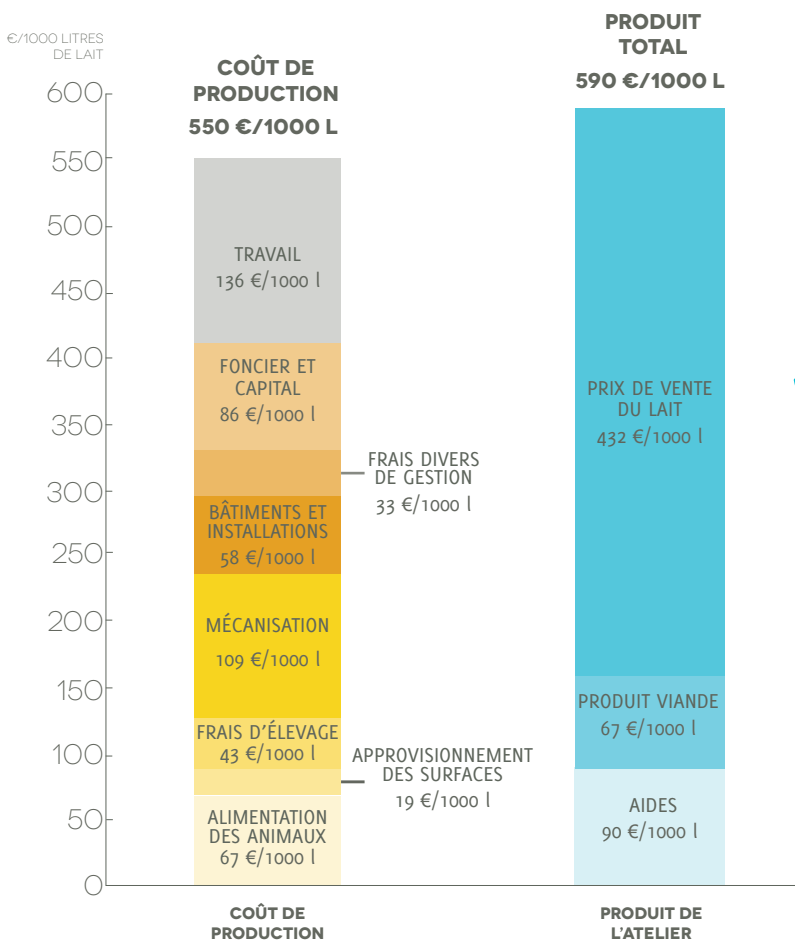
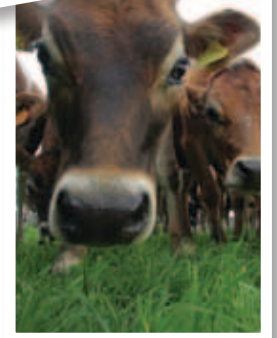
QUANTITÉ TOTALE	64 t	CONCENTRÉS AUX VACHES LAITIÈRES	879 kg/VL
	357 €/t		153 g/l
DONT PRÉLEVÉ	84 %		55 €/1000l

COÛT DE PRODUCTION 2016 DE L'ATELIER BOVINS LAIT

SELON LA MÉTHODE COUPROD – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE INOSYS

PRODUCTIVITÉ

LAIT PRODUIT ET COMMERCIALISÉ (LITRES)	342 858
DONT VOLUME DE LAIT TRANSFORMÉ (%)	0
MAIN D'OEUVRE À RÉMUNÉRER (UMO)	1,73
PRODUCTIVITÉ MO RÉMUNÉRÉE (LITRES/UMO)	198 184



- 200 000 litres de lait sont produit/UMO à un prix moyen de 432 €/1000 l en 2016.
- Le prix de vente du lait compose à 73 % le produit lait total qui s'élève à 590 €/1000 l. Les charges d'alimentation pour les charges opérationnelles et les charges de mécanisation pour les charges de structure sont les 2 postes les plus importants. Une maîtrise de ces charges sera déterminante de la rémunération permise de l'atelier lait.



approche

COMPTABLE

COÛT DE PRODUCTION €/1000 L	550
RÉMUNÉRATION PERMISE €/1000 L	173
RÉMUNÉRATION PERMISE NB SMIC/UMO	1,94

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété).

TRÉSORERIE

COÛT DE FONCTIONNEMENT €/1000 L	506
TRÉSORERIE PERMISE €/1000 L	217
TRÉSORERIE PERMISE NB SMIC/UMO	2,44

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère par les capitaux propres et les terres en propriété.

DÉTAIL

cout de production

550 €

TRAVAIL

€/1000 LITRES DE LAIT

SALAIRES ET CHARGES SALARIALES	3,6
RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EXPLOITANT (CS)	133,4

FONCIER ET CAPITAL

FERMAGE ET FRAIS DE FONCIER	31,7
RÉMUNÉRATION TERRES EN PROPRIÉTÉ (CS)	0,0
AMORTISSEMENTS AMÉLIORATIONS FONCIÈRES	0,0
FRAIS FINANCIERS	50,0
RÉMUNÉRATION CAPITAUX EN PROPRIÉTÉ (CS)	4,4

FRAIS DIVERS DE GESTION

TRANSPORTS, ASSURANCES, FRAIS DE GESTION	33,4
AUTRES AMORTISSEMENTS	0,0

BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS

EAU	8,1
ÉLECTRICITÉ ET GAZ	0,0
ENTRETIEN ET LOCATION DES BÂTIMENTS	20,2
AMORTISSEMENTS BÂTIMENTS-INSTALLATIONS	29,6

MÉCANISATION

TRAVAUX PAR TIERS	0,0
CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	0,0
ENTRETIEN DU MATÉRIEL	54,8
ACHAT DE PETIT MATÉRIEL	0,0
CRÉDIT BAIL	0,0
AMORTISSEMENTS MATÉRIEL	54,1

FRAIS D'ÉLEVAGE

FRAIS VÉTÉRINAIRES	7,3
FRAIS REPRO, IDENTIFICATION, GDS, CONT PERF	25,4
ACHATS DE LITIÈRE	5,8
FRAIS DE TRANSFORMATION ET COM.	4,1

APPROVISIONNEMENTS DES SURFACES

ENGRAIS ET AMENDEMENTS	8,1
SEMENCES	11,1
AUTRES CHARGES VÉGÉTALES	0,0

ALIMENTATION DES ANIMAUX

ACHATS DE CONCENTRÉS ET MINÉRAUX	66,5
ACHATS DE FOURRAGES ET MISE EN PENSION	0,0

MAIN D'OEUVRE

EXPLOITANT (UMO)	1,73
SALARIÉ (UMO)	0,00
TOTAL MAIN-D'OEUVRE À RÉMUNÉRER	1,73
dont pour transformation et com. main d'oeuvre bénévole	

PRODUIT DE L'ATELIER

€/1000 LITRES DE LAIT

PRIX DE VENTE DU LAIT	432,3
PRODUIT VIANDE	67,3
ACHATS D'ANIMAUX (EN -)	0,0
AUTRES PRODUITS	0,1
AIDES	
AIDES COUPLÉES ET AUTRES	0,0
AIDES DÉCOUPLÉES	89,8
AIDES DEUXIÈME PILIER	0,0

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

€/1000 LITRES DE LAIT

TOTAL CHARGES COURANTES	329
TOTAL AMORTISSEMENTS	84
TOTAL CHARGES SUPPLÉTIVES (CS)	138
COÛT PRODUCTION HORS CHARGES SUP.	412
ANNUITÉS	94
CHARGES SOCIALES (pour information)	63

CÉRÉALES INTRA-CONSOMMÉES (HA) 0,0

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ATELIER

EXCÉDENT BRUT €/UMO	49 171
EXCÉDENT BRUT €/1000L	248
REVENU (RCAI) €/UMO	35 119
REVENU DISPONIBLE €/UMO	30 647

L'atelier bovin lait décrit dans ce cas concret permet une rémunération de 1,94 SMIC brut/UMO. Le coût de production s'élève à 550 €/1000L. La marge brute s'élève à 353 €/1000L.

Ce système permet une bonne productivité 200 000 l/UMO et bien rémunérée (432 €/1000L). Les charges de mécanisation pèsent lourd et représente 20% du coût de production.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES 2016

PÉRIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016 | RÉGIME FISCAL : RÉEL NORMAL OBLIGATOIRE

produit brut total
258 583 €

BOVINS LAIT (66% PB) 171 298

VENTES 171 298

LAIT VENTE LAITERIE : 342 858 l à 0,432 €	148 208
12 VACHES RÉFORMES	10 200
7 GÉNISSES (550 KGV - 800 €)	5 600
30 VEAUX NAISSANTS	4 140
3 BOEUFs FINIS (750 KGV - 1050 €)	3 150

GRANDES CULTURES (16% PB) 40 220

VENTES 41 452

BLÉ TENDRE : 620 q à 26 €	16 116
TOURNESOL : 79,8 q à 63,50 €	5 070
SARRAZIN : 55,1 q à 61,37 €	3 382
CESSION INTERNE AU TROUPEAU : 537 q à 30 €	16 122
CESSION INTERNE DE SEMENCES	762

PRODUITS NON AFFECTABLES (18% PB) 47 065

AIDES 47 065

AIDES DÉCOUPLÉES	47 065
------------------	--------

Le revenu disponible de cette exploitation est de 54 400 €, soit 27 200 € par travailleur en 2016. Il est d'un niveau correct et traduit à la fois une bonne productivité et une bonne maîtrise des charges. Le poids des charges opérationnelles (21% du produit brut) et celui des charges de structures (40% du produit brut) conditionnent l'efficacité économique de l'exploitation : EBE/produit brut de 39%.

En raison des faibles intrants, le revenu disponible est peu soumis à l'évolution des prix sauf à celle du prix du lait.

Le capital total est de 460 000 €.

ANNUITÉS (47% EBE)	47 709 €
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	22 200
FRAIS FINANCIERS LONG ET MOYEN TERME (LMT)	25 509
FRAIS FINANCIERS COURT TERME (CT)	0 €

DISPONIBLE POUR EXPLOITANTS ET L'AUTOFINANCEMENT 54 339 €
27 170 €/UMO

charges
156 596 €

CHARGES OPÉRATIONNELLES (21% PB) 53 557

TROUPEAU 401 €/UGB 37 415

93 UGB bovins lait		37 415
CONCENTRÉS	245 €/UGB	22 797
FRAIS D'ÉLEVAGE	75 €/UGB	7 031
FRAIS VÉTÉRINAIRES	27 €/UGB	2 518
ACHATS DE LITIÈRES	21 €/UGB	1 995
TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION	15 €/UGB	1 406
TAXES ANIMALES	9 €/UGB	883
AUTRE	8 €/UGB	785

SURFACES FOURRAGÈRES 79 €/HA 6 592

(84 ha SFP dont 64 ha surface herbe, 20 ha concentrés fermier)		6 592
SEMENCES ET PLANTS	46 €/HA	16 116
ENGRAIS ET AMENDEMENTS	33 €/HA	2 771

PRODUCTIONS VÉGÉTALES 216 €/HA 9 550

(44 ha grandes cultures)		9 550
SEMENCES ET PLANTS	131 €/HA	5 799
ENGRAIS ET AMENDEMENTS	83 €/HA	3 653
ASSURANCES POUR VÉGÉTAUX	2 €/HA	98

CHARGES DE STRUCTURE (40% PB) 103 039

(hors amortissements et frais financiers)

MAIN-D'OEUVRE (MSA+salaires) 201 €/HA SAU 25 666

FONCIER	130 €/HA SAU	16 606
MATÉRIEL	262 €/HA SAU	33 447
BÂTIMENTS ET INSTALLATION	64 €/HA SAU	8 196
AUTRES CHARGES	150 €/HA SAU	19 124

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (39% PB) 101 987 €
50 994 €/UMO (2 UMO exploitants)

AMORTISSEMENT	45 000 €
MATÉRIEL	259 €/HA 33 000
BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	129 €/HA 12 000
FRAIS FINANCIERS (LMT ET CT)	25 509 €

RÉSULTAT COURANT (12% PB) 31 539 €
15 770 €/UMO

EXEMPLE D'UNE FERME système mixte

BOVINS LAIT + BOVINS VIANDE



AVOIR QUELQUES REPÈRES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES AVANT UNE INSTALLATION OU UNE CONVERSION À L'AGRICULTURE, VOILÀ L'OBJECTIF DE CETTE PLAQUETTE. LES REPÈRES SONT ISSUS D'UN TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE LES CONSEILLERS ÉLEVAGES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE L'EX POITOU-CHARENTES ET CEUX DE LA FRAB NOUVELLE AQUITAINE.

CE SYSTÈME PRÉSENTE LES RÉSULTATS D'UNE EXPLOITATION MIXTE AVEC UNE DOUBLE PRODUCTION DE LAIT DE VACHES ET DE VIANDE BOVINE.

OPTIMISER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE L'EXPLOITATION POUR SÉCURISER LE REVENU

Le système d'exploitation familial mixte bovins lait et bovins viande est situé en zone herbagère du Confolentais. La conduite est économique et ayant pour objectif de rémunérer les associés avec deux ateliers bovins lait et bovins viande en optimisant les bâtiments existants, et en valorisant un maximum l'herbe et le pâturage.

Le passage en bio en 2013 a permis d'ajouter une plus-value sur les ventes de lait et de viande sans modifier le système existant, basé sur l'herbe depuis plus de 35 ans.

L'ATELIER BOVINS LAIT 60 vaches laitières à 5000 L par lactation - race majorité Holstein - vente du lait à BIOLAIT.

L'ATELIER DE BOVINS VIANDE 45 vaches allaitantes en race Salers valorisation des produits en veaux de lait, veaux rosés et réformes. Vente des veaux rosés en vente directe, des veaux de lait et des réformes à la SCA Prévert. Parfois, selon les effectifs et la qualité des veaux, quelques brouards sont vendus en conventionnel au sevrage.

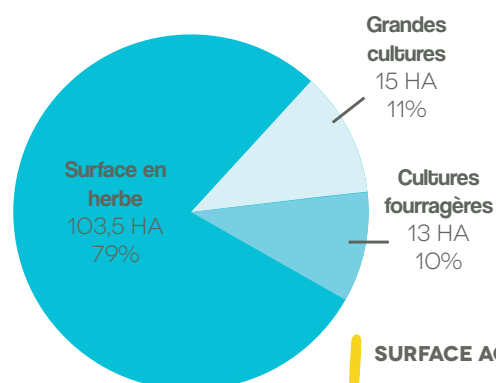
CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

3,5 UNITÉS DE MAIN-D'OEUVRE

132 HA DE SURFACE AGRICOLE UTILE
DONT 117 HA DE SURFACE FOURRAGÈRE PRINCIPALE (104 HA D'HERBE)
DONT 15 HA DE GRANDES CULTURES

152 UGB
CHARGEMENT APPARENT 1,3 UGB/HA SFP
DONT 85,4 BOVINS LAIT
DONT 66,3 BOVINS VIANDE

ASSOLEMENT DU SYSTÈME



SURFACE AGRICOLE UTILE 132 HA

SURFACE FOURRAGÈRE PRINCIPALE 89%

SURFACE NON FOURRAGÈRE 11%

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE BASÉE SUR LA MAITRISE DES SURFACES EN HERBE

80% des surfaces sont en herbe valorisée en fauche (enrubannage 2 à 4 coupes ou foin) et pâturage. 13 ha de maïs ensilage population permettent de sécuriser les stocks en fin d'été avec des rendements satisfaisants de 11 TMS/ha. 15 ha de mélange céréales/protéagineux constitués de pois, vesce, féverole, avoine et épeautre sont récoltés en grain (rendement moyen 35 Qx/ha) permettent de compléter le troupeau lors de la période hivernale.

Dès que les conditions sont réunies en fin d'hiver (février/mars), les animaux sont au pâturage jusqu'à fin décembre. Les éleveurs pratiquent un déprimage sur un maximum de parcelles pour décaler les dates de fauche. Le parcellaire regroupé autour de l'exploitation favorise la gestion en paddocks tournants. Les

prairies multi-espèces sont constituées de Ray grass anglais, fétuque, dactyle et trèfle blanc principalement. Les excédents sont fauchés et enrubannés le plus souvent possible afin de garantir la qualité des récoltes. Pour sécuriser le système assez intensif pour un élevage bio, des surfaces en dérobées sont implantées à raison de 5 ha. Un mélange de Ray Grass italien, avoine, pois et vesce sont mis en place avant le maïs ensilage et environ 6 ha d'un mélange d'été constitué de Moha et trèfle d'Alexandrie sont mis en place après la récolte des céréales/protéagineux.

LE SYSTÈME FOURRAGER

CHARGEMENT CORRIGÉ 1,30 UGB/HA SFP
PART DES PRAIRIES PERMANENTES/SH 43%

CULTURES FOURRAGÈRES (CF)/SFP 11%

UTILISATION DES SURFACES FOURRAGÈRES

MAÏS ENSILAGE _____ 13,0 HA

SURFACE EN HERBE

DÉPRIMAGE + ENRUBANNAGE + PÂT. _____ 45,0 HA

FOIN+PÂTURAGE _____ 28,5 HA

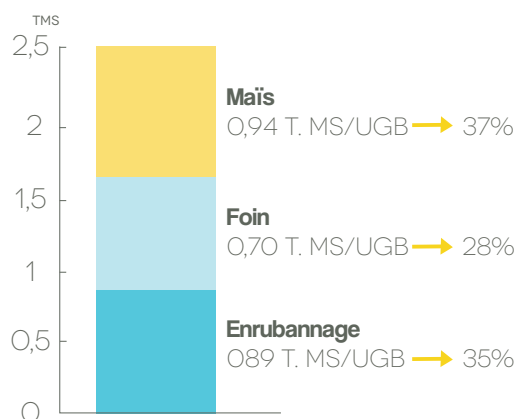
ENRUBANNAGE + PÂTURE _____ 20,0 HA

PÂTURAGE _____ 10,0 HA

FOURRAGES CONSERVÉS UTILISÉS _____ 2,53 T. MS/UGB

AUTONOMIE DES FOURRAGES CONSERVÉS _____ 100%

FOURRAGES CONSERVÉS UTILISÉS



MAÏS ENSILAGE

FOIN

1° COUPE APRÈS DÉPRIMAGE

ENRUBANNAGE

1° COUPE NON DÉPRIMÉE

1° COUPE APRÈS DÉPRIMAGE

2° COUPE

SURFACE (HA)	RDT MS/HA	TMS /UGB	ARES /UGB
13,0	11,0	0,94	9
28,5	3,7	0,70	19
28,5	3,7		
110,0	1,2	0,89	73
20,0	2,5		
45,0	1,3		
45,0	0,6		

BOVINS LAIT

LE TROUPEAU

60% des vêlages se déroulent sur la période de novembre à mars. Le reste des vêlages est relativement étalé sur la campagne laitière. La majeure partie des mises bas est donc en adéquation avec la pousse de l'herbe.

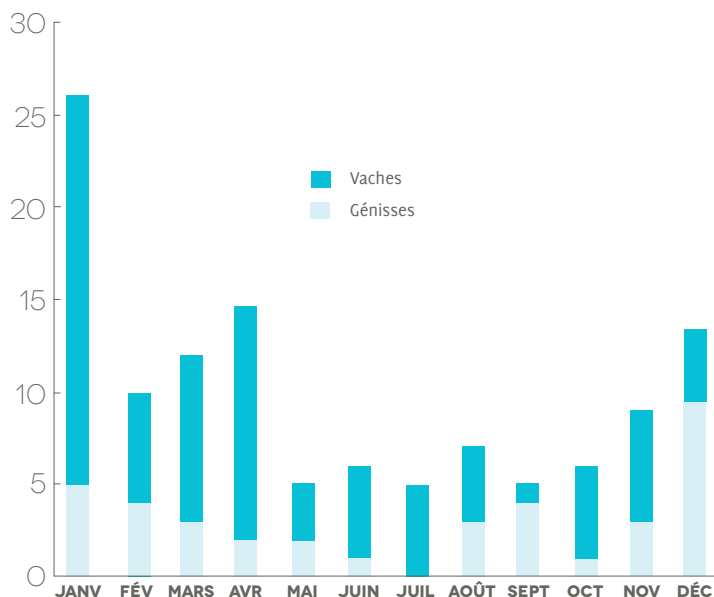
Pendant les 2 mois et demi d'hiver, les vaches laitières sont affouragées avec de l'enrubannage à volonté, un peu de foin et complémentées avec du mélange céréales/protéagineux grains à hauteur de 3 à 4 kg maximum par VL et par jour.

90% de la production laitière est autonome grâce aux exigences de récoltes de fourrages jeunes et à la production de concentrés fermiers. Seulement 12 T de luzerne déshydratée sont achetées à l'extérieur et distribuées (2 kg/vl/jour maxi) aux vaches laitières en début de lactation pour compléter la ration en protéines.

La production laitière s'élève à 301 000 litres dont 285 000 litres vendus. La moyenne d'étable s'élève à 5017 litres par vache. Les taux sont en moyenne de 38 en TB et 32 en TP.

Le prix moyen du litre de lait vendu s'élève à 432 euros/tonne en 2015.

RÉPARTITION DES VÊLAGES



CONCENTRÉS

QUANTITÉ TOTALE	57 t	CONCENTRÉS AUX VACHES LAITIÈRES	699 kgv/VL
	322 €/t		139 g/l
DONT PRÉLEVÉ	85 %		45 €/1000l

IVV 415 JOURS

ÂGE 1^{ER} VÊLAGE 33 MOIS

60 vaches
prim'holstein
normande

VENTES VACHES MAIGRE

NOMBRE 17
PRIX MOYEN 500€

PRIX DES VEAUX
NAISSANTS MÂLES
VENDUS
177 €



atelier bovin lait

85,4 UGB

1,4 UGB/VL

77,0 HA SFP

56% DU TOTAL
UGB



LAIT PRODUIT

301 000 L
5 017 L/VACHES



LAIT VENDU

285 000 L
432 €/TONNE



MARGE BRUTE ATELIER

100 002 €
1 667 €/VACHE
332 €/1000L
1 299 €/HA SFP

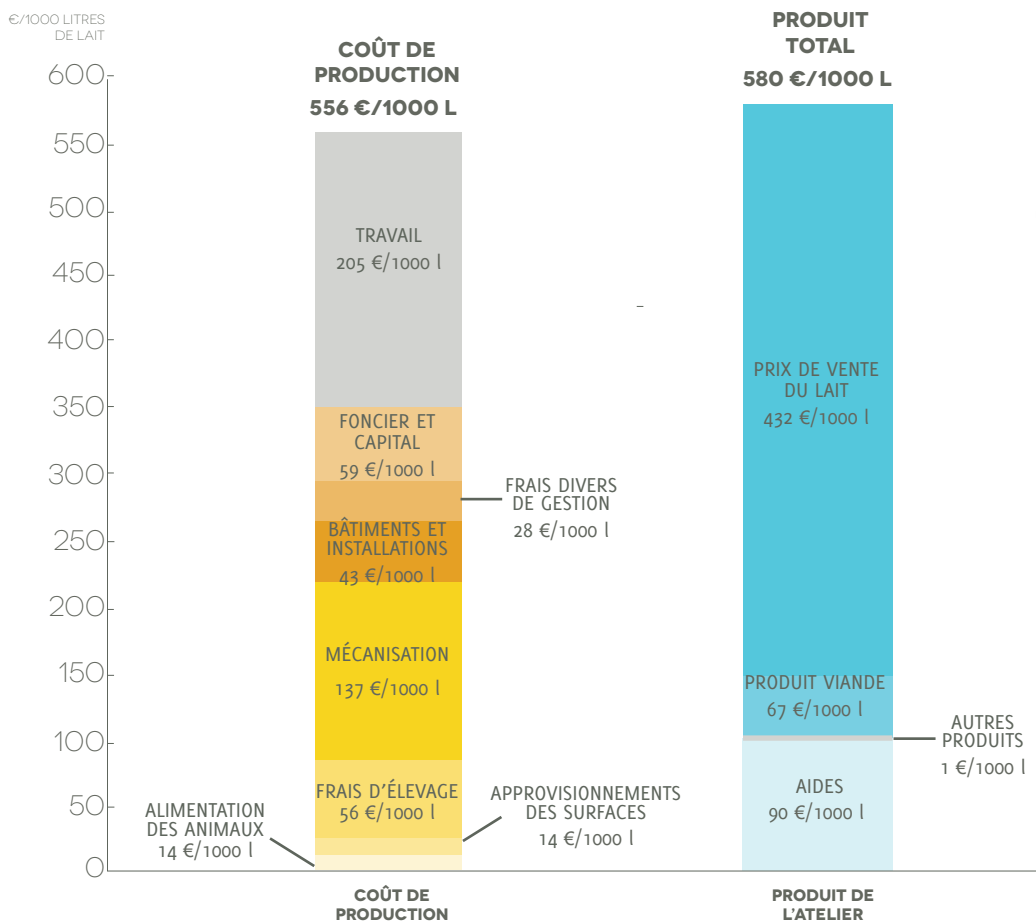


COÛT DE PRODUCTION DE L'ATELIER BOVINS LAIT

EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015 | SELON LA MÉTHODE COUPROD – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE INOSYS

PRODUCTIVITÉ

LAIT PRODUIT ET COMMERCIALISÉ (LITRES)	285 000
DONT VOLUME DE LAIT TRANSFORMÉ (%)	0
MAIN D'OEUVRE À RÉMUNÉRER (UMO)	2.17
PRODUCTIVITÉ MO RÉMUNÉRÉE (LITRES/UMO)	131 336



approche

COMPTABLE

COÛT DE PRODUCTION €/1000 L	556
RÉMUNÉRATION PERMISE €/1000 L	226
RÉMUNÉRATION PERMISE NB SMIC/UMO	1,68

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété).

TRÉSORERIE

COÛT DE FONCTIONNEMENT €/1000 L	518
TRÉSORERIE PERMISE €/1000 L	264
TRÉSORERIE PERMISE NB SMIC/UMO	1,97

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère par les capitaux propres et les terres en propriété.

DÉTAIL

cout de production

556 €

TRAVAIL

€/1000 LITRES DE LAIT

SALAIRES ET CHARGES SALARIALES	3,6
RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EXPLOITANT (CS)	201,3

FONCIER ET CAPITAL

FERMAGE ET FRAIS DE FONCIER	36,3
RÉMUNÉRATION TERRES EN PROPRIÉTÉ (CS)	0,0
AMORTISSEMENTS AMÉLIORATIONS FONCIÈRES	1,5
FRAIS FINANCIERS	5,9
RÉMUNÉRATION CAPITAUX EN PROPRIÉTÉ (CS)	15,2

FRAIS DIVERS DE GESTION

TRANSPORTS, ASSURANCES, FRAIS DE GESTION	28,2
AUTRES AMORTISSEMENTS	0,0

BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS

EAU	0,6
ÉLECTRICITÉ ET GAZ	8,3
ENTRETIEN ET LOCATION DES BÂTIMENTS	3,1
AMORTISSEMENTS BÂTIMENTS-INSTALLATIONS	31,2

MÉCANISATION

TRAVAUX PAR TIERS	23,7
CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	24,8
ENTRETIEN DU MATÉRIEL	21,9
ACHAT DE PETIT MATÉRIEL	6,1
CRÉDIT BAIL	0,0
AMORTISSEMENTS MATÉRIEL	60,5

FRAIS D'ÉLEVAGE

FRAIS VÉTÉRINAIRES	15,1
FRAIS REPRO, IDENTIFICATION, GDS, CONT PERF	35,9
ACHATS DE LITIÈRE	5,3
FRAIS DE TRANSFORMATION ET COM.	0,0

APPROVISIONNEMENTS DES SURFACES

ENGRAIS ET AMENDEMENTS	0,7
SEMENCES	13,2
AUTRES CHARGES VÉGÉTALES	0,0

ALIMENTATION DES ANIMAUX

ACHATS DE CONCENTRÉS ET MINÉRAUX	13,5
ACHATS DE FOURRAGES ET MISE EN PENSION	0,0

MAIN D'OEUVRE

EXPLOITANT (UMO)	2,17
SALARIÉ (UMO)	0,00
TOTAL MAIN-D'OEUVRE À RÉMUNÉRER	2,17
dont pour transformation et com. main d'oeuvre bénévole	

PRODUIT DE L'ATELIER

€/1000 LITRES DE LAIT

PRIX DE VENTE DU LAIT	432,0
PRODUIT VIANDE	44,7
ACHATS D'ANIMAUX (EN -)	0,0
AUTRES PRODUITS	1,3
AIDES	
AIDES COUPLÉES ET AUTRES	2,5
AIDES DÉCOUPLÉES	69,8
AIDES DEUXIÈME PILIER	30,1

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

€/1000 LITRES DE LAIT

TOTAL CHARGES COURANTES	246
TOTAL AMORTISSEMENTS	93
TOTAL CHARGES SUPPLÉTIVES (CS)	217
COÛT PRODUCTION HORS CHARGES SUP.	340
ANNUITÉS	75
CHARGES SOCIALES (pour information)	65

CÉRÉALES INTRA-CONSOMMÉES (HA) 13,7

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ATELIER

EXCÉDENT BRUT €/UMO	35 991
EXCÉDENT BRUT €/1000L	274
REVENU (RCAI) €/UMO	31 645
REVENU DISPONIBLE €/UMO	26 183

UN SYSTÈME LAIT ÉCONOME ET RENTABLE

Sur l'atelier lait, le système décrit permet de réaliser une marge brute en bovins lait de 332 €/1000L. Le coût de production du lait est de 556 €/1000L permettant de dégager de 1,7 SMIC par UMO.

Une production satisfaisante et bien valorisée avec des charges maîtrisées sont les clés de ce système. Mais là encore, on remarque qu'il faut rester vigilant sur les postes charges de structure avec entre autre la mécanisation et les bâtiments d'élevages.

BOVINS VIANDE

LE TROUPEAU

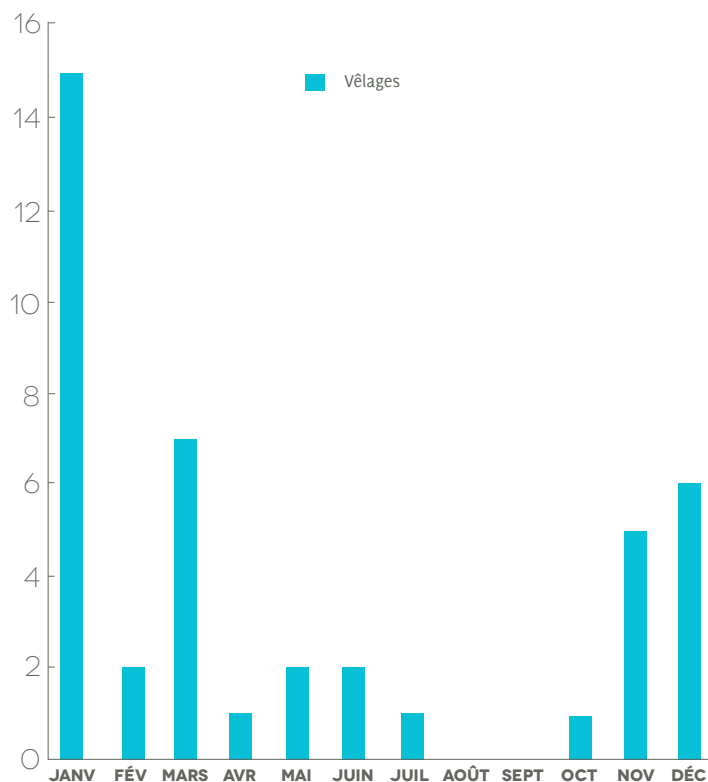
Les vêlages sont étalés sur l'année pour permettre la production de veaux tout au long de l'année et ainsi satisfaire la demande des consommateurs et des acheteurs.

En règle générale, la totalité des animaux produits est engraisée et valorisée en filière bio en circuits longs pour les veaux de lait et les vaches finies (produits avec forte demande) et en circuit court pour les veaux rosés (les opérateurs ont plus de difficultés à bien valoriser ces veaux colorés). Tous les animaux produits sont ainsi très bien valorisés.

La productivité de viande du troupeau est très satisfaisante (213 kgVV/UGB) pour un troupeau de race Salers et surtout très bien valorisée avec un prix moyen à 3,41 €/kgVV.

Là encore, 90% de la production de viande vive est autonome.

RÉPARTITION DES VÊLAGES



PRODUCTION DE VIANDE

PRODUCTION BRUTE DE VIANDE VIVE (PBVV)	14 111 KGV	213 KGV/UGB
DONT VENDUE	14 111 KGV	3,41 €/KGV VENDU
QUANTITÉ TOTALE DE CONCENTRÉS	12 T	187 KG/UGB
DONT PRÉLEVÉ	37%	
PRIX UNITAIRE CONCENTRÉS	375 €/T	
COÛT DES ALIMENTS (CONCENTRÉS ET FOURRAGES ACHETÉS)	4 651 €	0,33 €/KGV
PRODUCTION AUTONOME	12747 KGV	192 KGV/UGB
	90 %/PBVV	

PRODUCTIVITÉ 213 kgVV/UGB

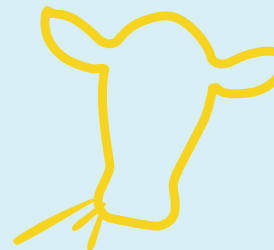
PRIX MOYEN 3,41€/kgVV

SIGNE DE QUALITÉ BIO

45 vaches allaitantes salers

ÂGE 1^{ER} VÊLAGE
34 MOIS

VÊLAGES 45
VEAUX SEVRÉS 40
IVV 405 JOURS



15 VEAUX SOUS LA MÈRE MÂLES

POIDS/TÊTE 125 KGC
PRIX UNITAIRE 8,50 €
PRIX/TÊTE 1 063 €

10 VACHES RÉFORME FINIES
POIDS/TÊTE 400 KGC
PRIX UNITAIRE 4,65 €
PRIX/TÊTE 1 860 €

ventes et achats

5 VEAUX LOURDS MÂLES
POIDS/TÊTE 165 KGC
PRIX UNITAIRE 6,50 €
PRIX/TÊTE 1 073 €

5 VEAUX SOUS LA MÈRE FEMELLES
POIDS/TÊTE 100 KGC
PRIX UNITAIRE 8 €
PRIX/TÊTE 800 €

5 VEAUX LOURDS FEMELLES
POIDS/TÊTE 130 KGC
PRIX UNITAIRE 6,50 €
PRIX/TÊTE 845 €

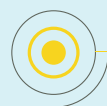
atelier bovins viande

66,3 UGB

1,6 UGB/VÊLAGE

39,5 HA SFP BV

44% DU TOTAL UGB



MARGE BRUTE ATELIER

32 376 €

719 €/VA

488 €/UGB

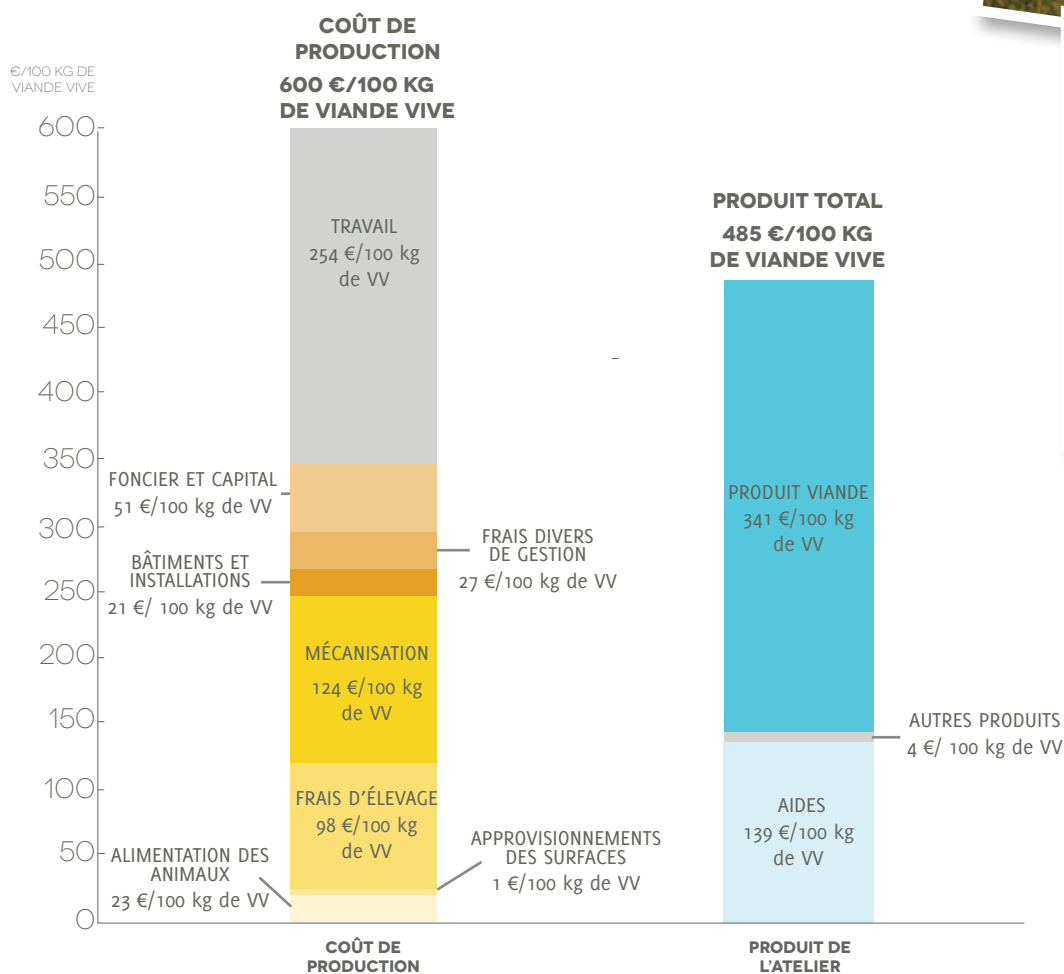
819 €/HA SFP BV

COÛT DE PRODUCTION DE L'ATELIER BOVINS VIANDE

EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

PRODUCTIVITÉ

PRODUCTION BRUTE DE VIANDE VIVIE (kgVV)	14 111
MAIN D'OEUVRE À RÉMUNÉRER (UMO)	1,33
PRODUCTIVITÉ MO RÉMUNÉRÉE (kgVV/UMO)	10 610



approche

COMPTABLE

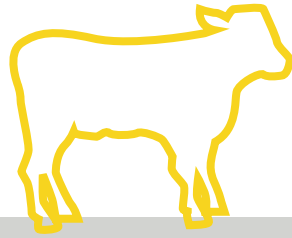
COÛT DE PRODUCTION €/100 KG VV	600
RÉMUNÉRATION PERMISE €/100 KG VV	134
RÉMUNÉRATION PERMISE NB SMIC/UMO	0,81

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété).

TRÉSORERIE

COÛT DE FONCTIONNEMENT €/100 KG VV	573
TRÉSORERIE PERMISE €/100 KG VV	161
TRÉSORERIE PERMISE NB SMIC/UMO	0,97

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère par les capitaux propres et les terres en propriété.



cout de production

559,8 €

TRAVAIL €/100 KG DE VIANDE VIVE

SALAIRES ET CHARGES SALARIALES	4,4
RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EXPLOITANT (CS)	249,2

FONCIER ET CAPITAL

FERMAGE ET FRAIS DE FONCIER	33,0
RÉMUNÉRATION TERRES EN PROPRIÉTÉ (CS)	0,0
AMORTISSEMENTS AMÉLIORATIONS FONCIÈRES	1,4
FRAIS FINANCIERS	4,7
RÉMUNÉRATION CAPITAUX EN PROPRIÉTÉ (CS)	12,2

FRAIS DIVERS DE GESTION

TRANSPORTS, ASSURANCES, FRAIS DE GESTION	27,1
AUTRES AMORTISSEMENTS	0,0

BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS

EAU	0,3
ÉLECTRICITÉ ET GAZ	4,0
ENTRETIEN ET LOCATION DES BÂTIMENTS	1,5
AMORTISSEMENTS BÂTIMENTS-INSTALLATIONS	14,9

MÉCANISATION

TRAVAUX PAR TIERS	21,5
CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	22,5
ENTRETIEN DU MATÉRIEL	19,9
ACHAT DE PETIT MATÉRIEL	5,5
CRÉDIT BAIL	0,0
AMORTISSEMENTS MATÉRIEL	54,9

FRAIS D'ÉLEVAGE

FRAIS VÉTÉRINAIRES	7,6
FRAIS REPRO, IDENTIFICATION, GDS, CONT PERF	37,4
ACHATS DE LITIÈRE	10,7
FRAIS DE TRANSFORMATION ET COM.	42,4

APPROVISIONNEMENTS DES SURFACES

ENGRAIS ET AMENDEMENTS	0,0
SEMENCES	1,2
AUTRES CHARGES VÉGÉTALES	0,0

ALIMENTATION DES ANIMAUX

ACHATS DE CONCENTRÉS ET MINÉRAUX	23,3
ACHATS DE FOURRAGES ET MISE EN PENSION	0,0

L'atelier viande, permet de réaliser une marge brute de 488 €/UGB. Le coût de production s'élève à 600 €/kg de viande vive avec un prix de revient à 456 €/100kg de viande vive.

Malgré une bonne productivité et une bonne valorisation du produit, la rémunération permise est limitée à 0,81 SMIC/UMO.

MAIN D'OEUVRE

EXPLOITANT (UMO)	1,33
SALARIÉ (UMO)	0,00
TOTAL MAIN-D'OEUVRE À RÉMUNÉRER	1,33
dont pour transformation et com. main d'oeuvre bénévole	

PRODUIT DE L'ATELIER

€/100 KG DE VIANDE VIVE

PRODUIT VIANDE	
VENTE ANIMAUX	341,00
ACHATS D'ANIMAUX (EN -)	0,0
VARIATION D'INVENTAIRE	0,0
AUTRES PRODUITS	4,3
AIDES	
AIDES COUPLÉES ET AUTRES	28,8
AIDES DÉCOUPLÉES	63,4
AIDES DEUXIÈME PILIER	47,2

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

€/100 KG DE VIANDE VIVE

TOTAL CHARGES COURANTES	267
TOTAL AMORTISSEMENTS	71
TOTAL CHARGES SUPPLÉTIVES (CS)	262
COÛT PRODUCTION HORS CHARGES SUP.	338
ANNUITÉS	60
CHARGES SOCIALES (pour information)	80

CÉRÉALES INTRA-CONSOMMÉES (HA) 1,3

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ATELIER

EXCÉDENT BRUT €/UMO	14 970
EXCÉDENT BRUT €/100 KGVV	141
REVENU (RCAI) €/UMO	15 538
REVENU DISPONIBLE €/UMO	8 590

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES 2015

PÉRIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016 | RÉGIME FISCALE : RÉEL NORMAL OBLIGATOIRE

Au global sur l'exploitation l'EBE est de 39% du produit brut montrant une bonne efficacité économique du système. Les annuités sont maîtrisées à hauteur de 30 000 €. Le revenu disponible par UMO familiale s'élève à environ 20 000 €.

produit brut total

249 044 €

BOVINS LAIT (55% PB) 136 572

VENTES	135 873
LAIT VENTE LAITIÈRE : 285 000 l à 0,432 €	123 120
17 VACHES RÉFORME MAIGRES (500 kgv - 500 €)	8 500
24 VEAUX NAISSANTS MÂLES (70 kgv - 177 €)	4 253
AIDES	
AIDES POUR ATELIER BL	699

BOVINS VIANDE (21% PB) 52 631

VENTES	48 565
10 VACHES RÉFORME FINIES (400 kgc à 4,65 €)	18 600
15 VEAUX SOUS LA MÈRE MÂLES (125 kgc à 8,50 €)	15 938
5 VEAUX LOURDS MÂLES (165 kgc à 6,50 €)	5 363
5 VEAUX LOURDS FEMELLES (130 kgc à 6,50 €)	4 225
5 VEAUX SOUS LA MÈRE FEMELLES (100 kgc à 8,00 €)	4 000
VENTES OU PRODUITS BV	440
AIDES	4 066
AIDES POUR ATELIER BL	4 066

GRANDES CULTURES (6% PB) 15 761

VENTES	15 761
CESSION INTERNE AU TROUPEAU : 525 Q à 30 €	15 761

PRODUITS NON AFFECTABLES (18% PB) 44 081

AIDES	44 081
AIDES DÉCOUPLÉES	28 840
AIDE CTE VOLET ENVIRONNEMENTAL	15 241

ANNUITÉS (30% EBE)	29 870 €
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	27 970
FRAIS FINANCIERS LONG ET MOYEN TERME (LMT)	1 900
FRAIS FINANCIERS COURT TERME (CT)	442 €

DISPONIBLE POUR EXPLOITANTS ET L'AUTOFINANCEMENT 68 310 €
19 517 €/UMO

TOTAL ACTIF HORS FONCIER	626 480 €
	178 994 €/UMO
ANIMAUX 35%	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS 8%
MATÉRIEL 33%	AUTRE IMMOBILISATION 1%

charges

151 033 €

CHARGES OPÉRATIONNELLES (23% PB) 56 934

TROUPEAU	348 €/UGB	52 801
152 UGB dont 85 BL 66 BV		
CONCENTRÉS	151 €/UGB	22 903
FRAIS D'ÉLEVAGE	91 €/UGB	13 865
TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION	39 €/UGB	5 980
FRAIS VÉTÉRINAIRES	35 €/UGB	5 384
ACHATS DE LITIÈRES	20 €/UGB	3 027
TAXES ANIMALES	8 €/UGB	1 157
AUTRE	3 €/UGB	484

SURFACES FOURRAGÈRES 35 €/HA 4 024

(117 ha SFP dont 104 ha SH, 13 ha CF)	
SEMENCES ET PLANTS	33 €/HA 3 824
ENGRAIS ET AMENDEMENTS	2 €/HA 200

PRODUCTIONS VÉGÉTALES 7 €/HA 1 09

(15 ha GCU)	
SEMENCES ET PLANTS	7 €/HA 109

CHARGES DE STRUCTURE (38% PB) 94 099

(hors amortissements et frais financiers)

MAIN-D'OEUVRE (MSA+salaire)	239 €/HA SAU	31 401
FONCIER	114 €/HA SAU	15 000
MATÉRIEL	240 €/HA SAU	31 621
BÂTIMENTS ET INSTALLATION	8 €/HA SAU	1 102
AUTRES CHARGES	114 €/HA SAU	14 975

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (39% PB) 98 012 €

28 003 €/UMO (3,5 UMO exploitants)

AMORTISSEMENT	36 627 €
MATÉRIEL	190 €/HA 25 000
BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	73 €/UGB 11 000
FRAIS FINANCIERS (LMT ET CT)	2 343 €

RÉSULTAT COURANT (24% PB) 59 653 €
17 044 €/UMO

VALEUR AJOUTÉE NETTE (HORS AIDES)	17 085 €/UMO
EBE HORS FONCIER / ACTIF HORS FONCIER	18%
TAUX D'ENDETTEMENT HORS FONCIER	23%
TÉRISORERIE NETTE GLOBALE	46 909 €

LES CONTACTS



FRAB NOUVELLE-AQUITAINE

**CONSEILLER TECHNIQUE
EN ÉLEVAGE BIO**

Thierry MOUCHARD

agrobiopc.elevages@orange.fr

05 49 29 17 17

06 24 04 01 58



VIENNE AGROBIO

**ANIMATRICE FILIÈRE ÉLEVAGE
SPÉCIALISATION COÛT DE PRODUCTION**

Marie BUARD

marie.buard-vab@orange.fr

05 49 44 74 29

06 43 83 97 83



CONSEILLER LAIT

Jérôme PIVETEAU

jerome.piveteau@deux-sevres.

chambagri.fr

05 49 77 15 15



CONSEILLER LAIT

Ludovic COTILLON

ludovic.cotillon@deux-sevres.

chambagri.fr

05 49 77 15 15



CONSEILLÈRE BOVIN LAIT

Anne-Laure VEYSSET

anne-laure.veysset@charente.

chambagri.fr

05 45 24 49 49

06 25 64 54 55

PRODUIRE DU LAIT DE VACHE BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine et les Chambres d'agricultures des Deux-Sèvres et Charente

FRAB Nouvelle-Aquitaine

6 rue Château Trompette - 33000 Bordeaux

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bio-nouvelle-aquitaine.com

Tél. : 05 56 81 37 70 - info@bionouvelleaquitaine

Mise en page : Charlène Baraton

MERCI À NOS PARTENAIRES

